



NATURA 2000

Site Natura 2000 FR7200736

“ Plateau de Lascrozes et Coteaux du Boudouyssou ”



Photo 1911



Photo 2000 - M & Mme BARRAL

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Opérateurs



SOMMAIRE

I- PREAMBULE	4
I-1 LA DIRECTIVE « HABITATS »	4
I-1-1 <i>Le document d'objectifs (Docob)</i>	5
II- INTRODUCTION : IDENTIFICATION DU SITE.	6
II-1 PERIMETRE DU SITE	6
II-2 HISTORIQUE DE L'ETUDE.....	7
II-3 TRAVAIL REALISE.....	7
III- APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE	9
III-1 CONTEXTE PHYSIQUE (CF. ANNEXE)	9
III-1-1 <i>Données climatiques</i>	9
III-1-2 <i>Données géologiques</i>	9
III-1-3 <i>Données pédologiques</i>	10
III-1-4 <i>Conclusion sur le paysage actuel</i>	10
III-2 INVENTAIRE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	11
III-2-1 <i>Définition</i>	11
a) Description donnée par le FSD.....	12
III-3 METHODOLOGIE	12
III-3-1 <i>Inventaire des habitats du site</i>	12
a) Habitats de milieux ouverts :	14
b) Habitats forestiers :	15
c) Autres milieux	16
d) Tableau de synthèse des habitats.....	17
III-3-2 <i>Inventaire des espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitat et annexe I de la Directive Oiseaux)</i>	18
a) Flore :	18
b) Faune :	18
III-3-3 <i>Cartographie des habitats</i>	23
a) Echelle de travail et outils :	23
b) Restitution cartographique :	23
c) Les entités cartographiques	23
d) Bilans statistiques.....	24
III-3-4 <i>Recensement des mesures de protections ou d'inventaires existantes</i>	26
III-4 COLLECTE DES DONNEES ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES (INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES).....	27
III-4-1 <i>Méthologie</i>	27
III-4-2 <i>Le travail réalisé</i>	27
a) Identification des acteurs	27
b) Analyse de la propriété foncière:.....	27
c) Identification des différentes données humaines et économiques :	27
d) Inventaire des outils de développement, de réglementation et de programmes collectifs sur les 11 communes	28
III-4-3 <i>Résultats</i>	28
a) La population	28
<i>La population active</i>	29
b) L'agriculture	30
c) La forêt.....	33
d) La chasse.....	35
e) Le tourisme et les loisirs :	35
e) L'aménagement du territoire:	36
g) A retenir :	38
IV- ANALYSE ECOLOGIQUE	39
IV-1 EXIGENCES ET ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; LA DYNAMIQUE NATURELLE.....	39
IV-1-1 <i>Etude des habitats</i>	39
a) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (N 6210) :	39
b) Pelouses rupicoles calcaires (N 6110) :	40
c) Prairies maigres de fauche (N 6510) :	40

d) Les formations à Juniperus communis sur pelouses calcaires (N 5130) :.....	40
e) Les formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens (N 5110) :.....	40
f) Yeuseraie Aquitaines (N 9340 – 10) :.....	40
g) Aulnaies-frênaies à Laïches espacées des petits ruisseaux (N 91 EO- 8*) :.....	41
h) Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (N 9180.2*) :.....	41
i) Les falaises calcaires planitiaires et colinéennes (N 8210.9) :.....	41
j) Eaux stagnantes ou courantes (N 3140 (eaux stagnantes) et N 3260 (eaux courantes)) :.....	41
k) Les sources pétrifiantes avec formation de travertins (N 7220) :.....	41
l) Les grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) :.....	42
m) Les chênaies thermophiles à Quercus pubescens (41.71) :.....	42
IV-1-2 Etude des espèces :.....	42
a) Damier de la succise (Eurodryas aurinia ; code E 1065) :.....	42
b) Ecaïlle chiné (Euplagia quadripunctaria ; code E 1078*) :.....	42
c) Lucane cerf- volant (Lucanus cervus ; code E 1083) et le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo ; code E1088) :.....	42
d) Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes ; code E 1092) :.....	43
e) Le Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum ; code E 1304) :.....	43
f) Le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros ; code E 1303) :.....	43
g) Le Grand Murin (Myotis myotis, code E 1324) :.....	43
IV-1-3 Espèces d'oiseaux classées à l'annexe I de la Directive Oiseaux :.....	44
a) Alouette lulu (Lullula arborea ; code A 246) :.....	44
b) Busard cendré (Circus pygargus ;code A 084) :.....	44
c) Faucon pèlerin (Falco peregrinus ; code A 103) :.....	44
d) Grand Corbeau (Corvus corax ; code A 350).....	44
e) Milan royal (Milvus milvus ; code A 074).....	44
f) Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio ; code A338) :.....	45
g) Pic mar (Dendrocopos medius ; code A238) :.....	45
IV-1-4 Conclusions :.....	45
IV-2 ANALYSE DES PERTURBATIONS ET DETERIORATIONS POTENTIELLES	46
IV-3 DETERMINATION DES INDICATEURS.....	48
IV-4 FICHES DESCRIPTIVES	48
IV-5 ANALYSE CROISEE DES THEMATIQUES PATRIMONIALES ET SOCIO-ECONOMIQUES	49
IV-6 LES ENJEUX	52
IV-7 LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	52
IV-7-1 Le travail par entités	52
IV-7-2 Hiérarchisation des enjeux.....	52
a) Hiérarchisation de la valeur patrimoniale.....	52
b) Hiérarchisation de l'urgence des mesures à prendre	53
c) Enjeux pour les habitats naturels.....	53
d) Remarques sur l'urgence des mesures à prendre.....	59
V- OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION	60
V-1 DEFINITION DES OBJECTIFS DE SITE :.....	60
V-1-1 Objectifs Généraux du site O.....	60
V-1-2 Objectifs opérationnels O.....	62
V-1-3 Moyens pour mettre en œuvre les actions proposées :	62
V-2 LES ACTIONS	63
V-2-1 Principaux programmes référents du territoire concerné.....	63
a) International.....	63
b) Européen.....	63
c) National.....	64
d) Local (régional, départemental, communal).....	65
V-2-2 Fiches actions.....	65
a) Fiches actions.....	66
V-2-3 Tableau de synthèse des modalités d'application des objectifs opérationnels proposées	77
V-2-4 Tableau de synthèse des bonnes pratiques	83
VI- BIBLIOGRAPHIE	84
VI-1 GENERAL / GESTION DES MILIEUX.....	84
VI-2 HABITATS.....	84
VI-3 INVENTAIRES FAUNISTIQUES.....	85
VI-4 INVENTAIRE AVIFAUNISTIQUE.....	85
VI-5 INVENTAIRE BOTANIQUE/MYCOLOGIQUE.....	86
VI-6 GEOLOGIE	87

VII- GLOSSAIRE 88

I- Préambule

I-1 La Directive « Habitats »

Cette *directive européenne* est mise en place pour assurer la préservation de la diversité biologique européenne en créant « un réseau écologique cohérent de sites abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire ». Ce réseau, intitulé « Natura 2000 », constitue le cœur du dispositif qui contribuera alors à la réalisation des objectifs de préservation de la diversité biologique adoptés au « Sommet de la Terre » de Rio et ratifiés par la France en 1992. Pour assurer le maintien de la biodiversité écologique, la Directive prévoit que les Etats membres traduisent en politique interne deux grandes directions d'action :

- ❖ Conserver les habitats naturels et les *habitats d'espèces* d'importance communautaire. Les sites qui les abritent constituent un réseau écologique européen de *Zones Spéciales de Conservation (ZSC)* appelé Réseau Natura 2000. Ce réseau intégrera également les *Zones de Protection Spéciales (ZPS)* issues de la Directive Oiseaux.

- ❖ Protéger strictement un certain nombre d'espèces de faune et de flore et prendre des mesures adaptées à la situation d'autres espèces (restriction de leur exploitation par exemple).

A terme, l'ensemble des ZSC constituera le « Réseau Natura 2000 » : « *réseau cohérent d'espaces protégés à l'échelle européenne possédant les sites naturels les plus remarquables ou les plus représentatifs de la diversité biologique européenne* ».

La Directive Habitats vise à protéger les plantes et les animaux les plus menacés de la Communauté Européenne. La nouveauté réside dans la protection des types d'habitats naturels en tant que tels et non plus seulement comme milieu de vie d'espèces. Le but de la Directive est de « *favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales, et non de créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite* ».

Au contraire, le maintien, voire l'encouragement dans certains cas, des activités anthropiques traditionnelles sur les sites permet la sauvegarde de cette biodiversité (prairies et pelouses devant être fauchées ou pâturées pour ne pas devenir des friches et retourner à l'état forestier). Toutefois, ces activités doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites désignés.

La France, au sein de l'Union Européenne, possède un patrimoine écologique des plus riches et des plus diversifiés, qu'il faut absolument sauvegarder en concertation avec les acteurs locaux.

Cette directive a été transposée en droit national au travers des articles L.414-1 à L.414-7 et R.214-15 à R.214-39 du code de l'environnement complétés par l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 qui reprend, sous forme de deux annexes, la liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire.

La France a choisi d'élaborer, pour chaque site proposé, un document d'objectifs (Docob), en concertation avec les acteurs locaux représentés au sein d'un comité de pilotage, et de privilégier la voie contractuelle pour la mise en oeuvre des mesures de gestion.

Les modalités de la gestion des ZSC sont définies par la circulaire DNP/SDEN n° 20004 – 3 du 24 décembre 2004.

I-1-1 Le document d'objectifs (Docob)

Le Docob est un document cadre qui s'assimile au plan de gestion prévu par la directive Habitats. Il comprend notamment :

- ❖ un état des lieux écologique et socioéconomique du site ;
- ❖ les enjeux, objectifs et les mesures destinés à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- ❖ une évaluation des dépenses inhérentes à la gestion du site avec l'indication des sources de financement mobilisable.

II- Introduction : Identification du site.

Tel que défini à l'échelle du 1/100.000^{ème} par le formulaire standard de données (FSD) qui constitue la « fiche d'identité » du site, le périmètre d'étude est de 1.128 ha assis sur les communes de Anthe, Cazideroque, Courbiac, Dausse, Hautefage La Tour, Penne d'Agenais, Tournon d'Agenais, Tremons , Villeneuve sur Lot, Masquières en Lot-et-Garonne et la commune de Saux dans le Lot.

Le site est constitué par une dizaine de buttes qui dominent la vallée du Lot puis celle du Boudouyssou. Il s'agit de coteaux calcaires portant bien souvent des boisements de chênes pubescents et, en auréole sur les versants, des pelouses plus ou moins embroussaillées où se rencontre une grande diversité d'orchidées.

II-1 Périmètre du site

Ce site s'étend sur plusieurs communes, ce qui rend son étude assez délicate. La surface définie après cartographie au 1/25 000 (à partir de l'orthophotoplan) est de 1 228 ha. Cet écart entre la surface initiale annoncée à 1 128 ha s'explique par le changement d'échelle (passage du 1/100 000 au 1/25 000) mais également par le souci de caler le périmètre sur des limites parcellaires aisément identifiables (de même occupation du sol, chemins, routes...), ceci afin de faciliter la mise en œuvre du document d'objectifs.

Suite aux inventaires écologiques réalisés, une zone de forêt de chênes verts située sur la commune de Villeneuve sur Lot autour du Centre aéré de Lascrozes a été intégrée au périmètre proposé. Elle figurait sur la liste complémentaire arrêtée par le Préfecture en octobre 1998 préalablement à la mise en consultation du site. Elle permet d'accroître la surface de chênes verts qui n'est que de 18 hectares sur le site.

Une autre zone, sise sur la partie Sud -Est du Pech de Vacquery (14,2 ha) , située sur la commune de Penne d'Agenais, a été mise dans le périmètre proposé. En effet, intégrer cet espace permet de mettre dans le site Natura 2000 plusieurs habitats d'intérêt communautaire présentant un intérêt patrimonial par la diversité d'espèces d'orchidées présentes et la mosaïque de milieux très favorables à l'entomofaune. Cela rétablit une continuité physique et écologique entre les différents habitats naturels d'intérêt communautaire: pelouses calcicoles méso-xérophile à orchidées (dans la pente en exposition sud), pelouses calcicoles de bas de pente avec des faciès d'embaumissement par des chênes pubescents, des genévriers communs, de la Dorycnie à cinq folioles, de la Staheline douteuse et du Romarin, prairies maigres de fauche de basse altitude. (Le détail de la richesse patrimoniale de ce secteur justifiant l'extension du site est présent en annexe avec cartographie du périmètre initial et du périmètre proposé).

II-2 Historique de l'étude

Le site FR7200733 dit « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » a été proposé comme site d'importance communautaire en 1998 et a été retenu par la Commission Européenne en décembre 2004.

L'Office National des Forêts et l'association CPIE « Pays de serres et vallée du Lot » (ARPE 47) ont été choisis par le préfet du Lot-et-Garonne pour exercer la mission d'opérateur afin d'élaborer ce document. Ils ont été accompagnés tout au long de leur mission par la DIREN Aquitaine et les DDAF du Lot-et-Garonne et du Lot.

II-3 Travail réalisé

La réunion d'installation du Comité de pilotage et de l'opérateur a eu lieu le 25 mai 2004 à Cazideroque.

A l'issue de celui-ci un groupe de travail est constitué et s'est étoffé au fur et à mesure du travail de concertation pour tenir compte des particularités humaines locales. Agriculture, loisirs et chasse sont les thèmes abordés par le groupe de travail auquel ont participé des représentants de la chambre d'agriculture, de la fédération départementale de la chasse du Lot-et-Garonne, des élus et des acteurs locaux dont des propriétaires.

La première étape du travail de l'opérateur a permis d'effectuer les inventaires, la caractérisation des habitats et leur cartographie.

Parallèlement, un travail de rencontre avec les élus, les acteurs locaux et d'analyse de documents a permis de faire l'état des lieux des activités humaines.

L'ensemble du diagnostic écologique et socio-économique a été présenté au comité de pilotage du 19 avril 2005 à Cazideroque et a été validé par celui-ci.

La phase de concertation a été menée par la tenue de diverses réunions permettant de confronter les enjeux du site en matière de biodiversité et d'activités humaines :

- 23 mars 2005 à Trémons : groupe de travail
- 30 mars 2005 à Trémons : présidents des sociétés de chasse
- 31 mai 2005 à Dausse : groupe de travail
- janvier 2007 : groupe de travail

Une information auprès des propriétaires et des acteurs locaux s'est traduite par 5 réunions publiques, ¼ des propriétaires ont répondu à l'invitation en septembre 2005 :

- 15 septembre 2005 à Tournon d'Agenais
- 16 septembre 2005 à Penne d'Agenais
- 21 septembre 2005 à Masquières
- 22 septembre 2005 à Villeneuve/Lot à Lascrozes
- 29 septembre 2005 à Cazideroque

A la suite de cette phase, courant 2006, l'opérateur a finalisé l'identification des enjeux et leur hiérarchisation pour définir des mesures de gestion et des actions contractuelles et non contractuelles. Celles-ci ont été présentées au groupe de travail qui les a validées.

III- Approche descriptive et analytique du site

III-1 Contexte physique (cf. annexe)

III-1-1 Données climatiques

La pluviométrie annuelle est de 846 mm (moyenne sur 30 ans) Les mois de juillet, août et septembre ainsi que le mois de mars sont très secs. Le mois de mai est le plus arrosé. Des pluies d'orages en été peuvent raviner le sol. L'hiver est froid avec des gelées tardives fréquentes. Le climat est donc un climat subatlantique à influence méditerranéenne. Les températures moyennes sont de 6°C en janvier et décembre et de 21,7 °C en juillet et août. 23 jours approchent les maxima locaux avec des températures supérieures à 25°C et 33 jours sont proches des minima avec des températures inférieures à 0 °C.

III-1-2 Données géologiques

Le site est constitué de calcaires lacustres du Miocène, des molasses de l'Agenais datant de l'Oligocène (grès tendres, argiles silteuses, carbonatées, micacées) avec un peu de molasses de l'Armagnac (Miocène également ; argiles carbonatées jaunâtres). La zone appartient au réseau karstique des Causses de Gramat et Limogne datant du jurassique (secondaire). Dans les environs immédiats du site, sur le plateau, on rencontre d'amont en aval de nombreuses dolines, cuvettes sèches, avens ou grottes qui résultent du cheminement du réseau hydrographique dans les calcaires. Cette influence se traduit au niveau du réseau aquifère très fissuré par des écoulements souterrains très irréguliers. L'aquifère principal du Jurassique est dit captif, car limité au toit par la couche semi- imperméable du Kimméridgien. A la faveur de failles cela peut donner naissance à des sources (cf. carte géologique en annexe). Sur le plan de la qualité des eaux souterraines, le site bénéficie d'une note de 2 A (2^{ème} position). Les eaux des formations du Jurassique moyen, supérieur et du Crétacé sont bicarbonatées calciques, avec une tendance à l'apparition de faciès secondaires chlorurés sodiques dans le Crétacé. La nappe du Crétacé supérieur semble amorcer une baisse lente depuis plusieurs années. La nappe du Jurassique ne paraît vulnérable qu'au niveau de ses zones d'alimentation, à l'est de la limite Bourlens / Tournon d'Agenais/ Masquières. Le site de Lascrozes est quant à lui protégé par l'épais manteau molassique.

III-1-3 Données pédologiques

Sur les plateaux calcaires plus ou moins tabulaires, les sols sont peu épais du type rendzine (argile de décalcification et rognons calcaires). La rendzine est un profil pédologique formé de deux horizons : un horizon humifère noir (horizon A) et une roche- mère calcaire (horizon C). Le PH est voisin de 7 voire supérieur. Les sols sur les pentes des plateaux sont encore plus superficiels, le socle rocheux pouvant apparaître en surface.

Les sols élaborés sur les plaines alluviales comme le ruisseau du Boudouyssou appartiennent à la famille des sols bruns faiblement lessivés. Leur texture évolue entre un limon argilo- sableux et un limon sablo- argileux. La proportion de graviers siliceux dans l'horizon superficiel est variable et le PH s'établit entre 5 et 6.

III-1-4 Conclusion sur le paysage actuel

Comme il l'a été dit en introduction, le site est constitué de diverses buttes au sommet aplati (plateau) qui dominant la vallée. Le plateau est souvent occupé par la chênaie pubescente. Sur le haut des rebords se trouve la chênaie verte et sur les pentes des pelouses plus ou moins embroussaillées ou des formations à genévriers ou à buis.

III-2 Inventaire des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

III-2-1 Définition

Ce terme habitat est devenu d'emploi courant depuis la parution en 1992 de la Directive européenne dite « Habitats ».

Un habitat naturel est un ensemble original de caractéristiques stationnelles (géologie, pédologie, alimentation en eau, climat...) assorti d'une végétation particulière (phytocénose) et à laquelle sont associées des espèces animales (zoocénose). Chaque habitat est relié à un syntaxon phytosociologique, c'est à dire un cortège de végétaux caractéristiques .

La phytosociologie stigmatiste fournit pour toutes les communautés végétales une classification dont s'est largement inspirée la typologie Corine biotope. L'unité fondamentale en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire de la directive. Les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux (association < alliance < ordre < classe). La végétation, par son caractère intégrateur est considéré comme le meilleur indicateur de tel ou tel habitat et permet donc de l'identifier. Elle se traduit sur le terrain par des « *individus d'associations* » qui sont à la base de la définition des unités de la classification phytosociologique.

Toutefois, pour tenir compte de l'importance de la faune et du rôle des communautés, dans le façonnement du paysage ainsi que pour accorder une place aux habitats anthropogéniques ou zoogéniques, les références phytosociologiques ont été reliées aux formes physiques. Les écosystèmes et les faciès phytosociologiquement non significatifs ont été intégrés dans le travail d'inventaire.

Les habitats sont répertoriés par deux types de codification : une codification généraliste dite Code Corine (CORrespondance INformation Ecologique) et une codification spécifique à Natura 2000, héritée de la nomenclature « EUR 15 ».

Certains habitats présentent une valeur patrimoniale au regard de divers critères comme la biodiversité, la représentativité, la rareté, le caractère relictuel (habitat hérité d'une époque où le climat était différent) et le caractère résiduel (disparition d'une grande partie de son aire d'origine). Les habitats peuvent être dits remarquables soit au niveau régional, soit au niveau national, soit au niveau européen. On parle alors d'intérêt communautaire (avec un niveau supérieur de protection souhaité d'intérêt communautaire prioritaire). C'est l'objet de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

a) Description donnée par le FSD

Le FSD cite les habitats suivants et estime leur présence sur le site :

Code N 2000	% couvert	Description
6210	25	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaire
5110	20	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses
9340	15	Yeuseraie Aquitaine
5130	10	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires
6410	5	Prairies à Molinies sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux
8210	1	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

III-3 Méthodologie

Une première liste des habitats potentiellement présents a été dressée en s'aidant du catalogue CORINE Biotopes (qui décrit les habitats français).

Ensuite, une étude des photographies aériennes datant de 1997 (au 1/25 000, Infrarouge noir et blanc) à l'aide d'un stéréoscope permet de définir des zones présentant les mêmes teintes et donc caractérisant les secteurs identiques. Afin de vérifier ces zones, des transects ont été définis et parcourus sur le terrain. Les relevés floristiques ont permis de décrire les espèces et de définir les habitats naturels. Des données complémentaires stationnelles (situation géographique, pédologie, pente) sont également notées. Le contour des secteurs homogènes est ensuite affiné au bureau à l'aide du Système d'information géographique et grâce à la disponibilité de l'ortho-photographie aérienne. Toutefois, des faciès d'habitats ont pu être décrits mais ne sont pas cartographiables à l'échelle de l'étude.

III-3-1 Inventaire des habitats du site

L'étude fine après inventaire a permis de déterminer les habitats élémentaires qui ont été regroupés suivant le tableau ci-après :

Dénomination	ensemble des codes Corine regroupés
Aulnaie	44.3 ; 44.3 x 22.15x 24.16 ; 44.3 x 84.1
Aulnaie sur tuf	44.315x 54.122
Buxaie	31.82 ; 31.82 x 31.81 x 41.711 ; 31.82 x 41. 711
Carrières	86.41 ; 86.413 ; 86.413 x 31.81
Chênaie pubescente	41.711
Chênaie pubescente + prunelliers ou buis	31.81 x 41.711 ; 41.711 x 31.81 ; 41.711 x 31.82 x 31.88 ; 41.711 x 42.67
Eaux stagnantes ou courantes	22.12 x 22.44 ; 24.16; 24.4
Falaises	62.1 x 34.11 x 45.33 ; 62.1 x 34.11 x 84.413
Forêt de ravin	37.72 x 41.4; 41.4 ; 41.4 x 54.12
Fruticée à prunelliers	31.81
Lande à genévriers	31.81 x 31.88 ; 31.88 ; 31.88 x 31.81 ; 31.88 x 41.711
Fruticée méditerranéenne à Rhamnus alaternus	32.31
Pelouses à orchidées "pures"	34.3
Pelouses mixtes à orchidées	31.81 x 31.88 x 34.3 ; 31.88 x 34.3 ; 31.88 x 34.3 x 31.81;31.88 x 34.3 x 41.711 ;34.3 x 31.81; 34.3 x 31.81 x 41.711 ; 34.3 x 31.88 ; 34.3 x 31.88 x 31.81 ; 34.3 x 31.88 x 31.81 ; 34.3 x 31.88 x 41.711 ; 34.3 x 31.88 x 42.67 ; 34.3 x 41.711; 34.3 x 41.711 x 31.81 ; 34.3 x 41.711 x 31.88 ; 34.3 x 83.3121 ; 41.711 x 34.3
Pelouses pionnières sur dalles calcaires pures	34.11
Pelouses pionnières sur dalles calcaires mixtes	34.11 x 31.88 ; 34.11 x 31.88 x 41.711 ; 34.11 x 32.31 x 31.88 ; 34.11 x 41.711 ; 34.11 x 41.711 x 42.67 ; 34.11 x 45.33 ; 34.11 x 45.33 x 31.82 ; 34.11 x 45.33 x 41.711 ; 34.11 x 83.3121 ; 41.711 x 34.11 ; 41.711 x34.11 x 42.67;
Prairies de fauche	38.2 ; 38.2 x 31.81
Yeuseraie	31.82 x 31.81 ; 45.33; 45.33 x 41.711
Divers	31.863; 31.87 x 41.711; 37.1 ; 37.1 x 31.81; 41.22 ; 41.22 x 31.81 ; 41.22 x 37.72 ; 41.22 x 38.2 ; 53.2122 x 37.1 ; 82.3; 83.13 ; 83.15 x 85.3 ; 83.211; 83.31 x 42.67; 83.321 x 37.72; 84.1 ; 85.1; 87.1

Après analyse puis synthèse, les habitats très proches ont été regroupés, permettant de définir les habitats naturels relevant de la Directive « Habitats ».

a) Habitats de milieux ouverts :

- Les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Pelouses à orchidées ; Code N (Natura 2000) 6210 / code Corinne 34.32 x 34.33) :

C'est un habitat communautaire pouvant être classé prioritaire suivant la richesse en orchidées. A l'échelle du site, cette distinction ne peut être donnée sans un fort risque d'erreur.

On peut trouver deux types de pelouses sous cette appellation :

- ❖ les pelouses xérophiles sur sols très superficiels dont l'existence est antérieure à l'occupation humaine (elles sont dites primaires). Dominées par le Brome dressé, on parle de *Xérobromion*. La pente y est en général forte. Deux habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Xérobromion* :

- les pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26) ;
- les pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles (6210-27).

- ❖ Les pelouses mésophiles, dites semi-naturelles ou secondaires car elles résultent de déforestations anciennes. C'est le biotope le plus riche en espèces d'orchidées mais on y trouve également le Brachypode penné, pouvant devenir envahissant. Trois habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Mésobromion* :

- les pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables (6210-12) ;
- les pelouses calcicoles marnicoles atlantiques (6210-13) ;
- les pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques (6210-22).

Ces pelouses sont le plus souvent en exposition sud et le PH du sol est élevé. Elles peuvent se développer sur des sols de type rendzine, mais souvent, on les retrouve sur des sols plus évolués, de type « Brunisols ». De ce fait, ces espaces ont tendance à se fermer par embroussaillage et sont souvent en imbrication étroite avec d'autres habitats (genévriers, fruticées, chênaie pubescente...) formant une mosaïque fine.

Il est très délicat de cartographier à l'échelle du site les différents types. Par contre, il a été possible de distinguer les pelouses à orchidées pures des pelouses en mosaïque dites mixtes. Ces pelouses pures à orchidées sont caractéristiques des zones où le pâturage a été abandonné récemment.

- Les pelouses rupicoles calcaires

(Pelouses pionnières sur substrat rocheux ; Code N 6110* / Code Corine 34.11) :

Le sol y est très superficiel (arêtes et corniches rocheuses). Ces espaces peuvent se trouver au milieu d'autres habitats, avec une répartition en mosaïque. Les pentes sont fortes, exposées sud et le PH du sol est élevé (> 8). La pelouse est rase et laisse affleurer fréquemment la roche mère. Un seul habitat élémentaire est présent au sens de la Directive et peut être rattaché à l'alliance de « l'*Alyso alyssoidis-sedion albi* ».

* : Habitats prioritaires

- Les pelouses maigres de fauche de basse altitude (Code N 6510- 3 / Code Corine 38.2) :

C'est un habitat directement lié aux activités humaines (habitat de prairie à biomasse élevée et dense). Les prairies concernées peuvent être retournées annuellement. Un pâturage plus intensif peut les faire évoluer vers des prairies plus pauvres en espèces et de moindre valeur patrimoniale. Le sol peut être oligotrophe ou eutrophe. La pratique idéale vise à réaliser deux coupes par an (foin et regain) suivies d'une pâture automnale. Cet habitat est généralement présent sur les coteaux calcaires peu pentus et en fond de vallon sec. C'est un habitat dominé par des graminées à croissance rapide (Dactyle aggloméré, Fétuque des prés...).

- Les fruticées à prunellier (Code Corine 31.812)

Cet habitat non décrit par Natura 2000 est très proche des habitats de landes à genévriers. Néanmoins, il est inféodé aux sols très calcaires, plus humides et en exposition plus chaude. Cet habitat forme une mosaïque paysagère au sein de laquelle nous retrouvons les pelouses à orchidées.

- Les formations à *Juniperus communis* sur pelouses calcaires (« lande à genévriers » ; Code N 5130 / Code Corine 31.88) :

Ces formations succèdent aux pelouses xérophiles ou mésophiles, suite à l'abandon partiel ou total du pâturage et/ou de la fauche. Le Genévrier est une espèce résistante au froid, à la sécheresse, et peu exigeante quant à la nature du sol. Il peut se présenter sous plusieurs formes : arbrisseau touffu ou en fuseau, arbuste de 6/7 m, petit arbre atteignant 12 m. On peut décliner cet habitat en deux habitats élémentaires : « Junipérais primaires sur corniches et vives rocheuses » et « junipérais secondaires » liées aux activités pastorales (gamme de sols très large depuis les sols pionniers jusqu'à des sols plus évolués ayant en commun un caractère oligotrophe à oligo-mésotrophe). Les situations primaires et secondaires coexistent et peuvent être étroitement imbriquées.

- Les formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* (Code N 5110 / Code Corine 31.82) :

Il s'agit d'une part de l'habitat à Buis en formation xérothermophile et calcicole installé sur sols superficiels où l'évolution vers la forêt est très difficile et d'autre part des Buxaies transitoires évoluant vers des chênaies mixtes (Chênes pubescents et Chênes verts).

b) Habitats forestiers :

- Les chênaies thermophiles à *Quercus pubescens* (Code Corine 41.71) :

Ces boisements présentent divers faciès : soit un taillis dense et peu élevé, soit une véritable futaie si les sols sont plus évolués. Il est caractéristique des régions calcaires subméditerranéennes à étés secs. Ils peuvent recoloniser les différents types de pelouses et si le boisement est lâche des espèces de pelouses peuvent encore s'y retrouver. Le genévrier finit par disparaître sous le couvert des chênes. Des orchidées semi sciaphiles comme l'Epipactis helleborine (*Epipactis helleborine ssp helleborine*) et la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) font partie du cortège de la chênaie pubescente. C'est un habitat d'espèces pour le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne.

- Les Yeuseraies Aquitaines (chênaie verte ; Code N 9340 – 10 / code Corine 45.33) :

Ces formations sont isolées : elles sont situées fréquemment en corniche versant sud, sur des sols superficiels. Le Chêne vert peut se mélanger avec des espèces comme l'Erable de Montpellier, le Sumac (ou arbre à perruque *Rhus cotinus*). On peut constater la présence d'espèces comme la Filaria à feuilles intermédiaires, le Jasmin, l'Asperge à feuilles aigües, le Nerprun alaterne, la Corroyère à feuille de myrte, le Pistachier térébinthe... Ces espèces mettent en avant le caractère xérique très marqué de ces faciès.

- Les Aulnaies-frênaies à Laîches espacées des petits ruisseaux (« Aulnaies » ; Code N 91 Eo-8*/ Code Corine 44.3) :

Très peu présent, il s'agit de peuplements naturels d'aulnes qui se développent le long des petits ruisseaux. Ils sont envahis de Prêles géantes (*Equisetum telmateia*). D'autres peuplements se développent en bordure des tufs calcaires (suintement d'eau constant).

- Les Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (« Forêt de ravin » Code N 9180-2* / Code Corine 41.4)

Ce milieu forestier occupe très peu d'espace mais est très intéressant au plan de la biodiversité avec un cortège spécifique (Tilleuls, Erables sycomores, Frênes communs..). Il se positionne sur des rebords abrupts de ravins, avec des blocs instables et plutôt en versant nord.

c) *Autres milieux*

- Les eaux stagnantes ou courantes (Code N 3260 et 3140)

Deux habitats ont été regroupés, « Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- Batrachion* » (N 3260 / Code Corine 24.4) et « Eaux oligo- mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* sp » (N 3140 / Code Corine 22.12 x 22.44).

Ces deux habitats concernent les petits ruisseaux qui courent suivant la pente ou au contraire à circulation très lente si la pente est nulle ou presque. Vu les surfaces occupées, il n'a pas été possible de distinguer cartographiquement ces deux habitats qui font partie du même réseau hydrographique.

- Les carrières (Code Corine 86.41)

Deux carrières existaient sur le site mais sont à l'abandon ; elles évoluent vers les milieux de pentes rocheuses calcaires.

- Les falaises calcaires planitiales et colinéennes (« les falaises » Code N 8210-9 / Code Corine 62.1) :

Cet habitat est constitué d'une végétation vivace et clairsemée qui s'installe dans les fissures.

* : Habitats prioritaires

➤ Fruticée thermo- méditerranéenne à *Rhamnus alaternus* (Code Corine 32.21) :

Cette formation végétale s'installe dans les secteurs de transition probable entre une pelouse pionnière dégradée passant peu à peu à la yeuseraie et totalement envahie par le Nerprun alaterne.

Il faut également noter des habitats ponctuels mais importants au plan de la biodiversité :

- Les sources pétrifiantes avec formation de travertins : Code N 7220 / Code Corine 54.12
- Les grottes non exploitées par le tourisme : Code N 8310 / Code Corine 65
- Divers : les habitats divers comprennent les milieux fortement anthropisés (plantations de résineux, peupleraies,..), les chênaies-charmaies, ..

Par rapport au FSD, il n'apparaît pas l'habitat 6410 « prairies à Molinies sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux ». Cet habitat au sens de la directive n'a pas été caractérisé. Si la Molinie apparaît sur certaines bordures de pelouses à orchidées (*Mésobromion*), elle ne suffit pas à caractériser cet habitat au sens de la Directive (Cf. descriptions du 6410 sur les cahiers d'habitats).

d) Tableau de synthèse des habitats

Groupement végétal	Code CORINE	Code N 2000
Les pelouses rupicoles calcaires	34.11	6110*
Les formations herbeuses sèches semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire	34.32 x 34.33	6210
Les pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.2	6510-3
Les fruticées à prunellier	31.812	-
Les fruticées thermo-méditerranéenne à <i>Rhamnus alaternus</i>	32.21	-
Les formations à <i>Juniperus communis</i> sur pelouses calcaires	31.88	5130
Les formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i>	31.82	5110
Les Chênaies thermophiles à <i>Quercus pubescens</i>	41.711	-
Les yeuseraies Aquitaines	45.33	9340-10
Les Aulnaies-frênaies à Laîches espacées des petits ruisseaux	44.3	91E0-8*
Les Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre	41.4	9180-2*
Les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	24.4	3260
Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara sp</i>	22.12 x 22.44	3140
Les sources pétrifiantes avec formation de travertins	54.12	7220
Les carrières	86.41	
Les falaises calcaires planitiales et colinéennes	62.1	8210-9
Les grottes non exploitées par le tourisme	65	8310

Tableau 1 : tableau de synthèse des habitats naturels présents sur le site

* : Habitats prioritaires.

III-3-2 Inventaire des espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitat et annexe I de la Directive Oiseaux).

Dans le FSD, aucune espèce n'est citée.

a) Flore :

Une espèce est répertoriée au plan national, la Marguerite de Saint-Michel (*Aster amellus*), classée comme rare dans le Livre Rouge des espèces menacées. Aux vues des connaissances actuelles sur l'espèce, celle-ci n'est présente que sur un seul site en Lot et Garonne. Le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), espèce protégée régionalement, est également présent sur le site.

b) Faune :

➤ Insectes :

❖ Le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia* ; Code N 1065) :

Ce papillon fréquente les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres et parfois certains milieux humides. La plante hôte, la Succise des prés, est présente dans ces pelouses. Ce papillon est en forte régression en Europe, du fait de la raréfaction des milieux ouverts.

❖ L'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctata* ; Code N 1078)

Ce papillon colonise les milieux chauds et ensoleillés souvent calcaires. Il est considéré comme « espèce non menacée » localement.

❖ Le Lucane cerf- volant (*Lucanus cervus* ; Code N 1083) :

Ce coléoptère n'est pas menacé en France. Toutefois, son habitat larvaire est le système racinaire de souches et d'arbres dépérissant. Sa présence est donc très liée à des arbres dépérissant et donc vieillissants.

❖ Le Grand Capricorne (*Cerambix cerdo* ; Code N 1088) :

Ce coléoptère est bien présent dans le sud de la France mais sa présence se raréfie en allant vers le nord. Il fréquente les arbres âgés notamment des chênes ; d'où l'intérêt de conserver de vieux arbres en boisements ou en milieux plus anthropisés (dans les champs ou les jardins).

➤ **Les chauves-souris :**

Les informations concernant les populations de chauves-souris sont assez récentes, et donc forcément incomplètes. Si les nuisances liées à la fréquentation ont pu être caractérisées, il n'en ait pas de même pour les éléments caractérisant les populations de Chiroptères.

❖ Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* ; Code N 1303)

Chauve-souris relativement fréquente en France mais vulnérable. Elle fréquente les milieux semi-ouverts, composés de mosaïques d'habitats (boisements feuillus, prairies de fauche, pelouses pâturées, landes, friches, vergers..). Elle a été observée dans les grottes de Masquières en hibernation.

❖ Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* ; Code N 1304) :

C'est une Chauve-souris encore bien présente en France mais vulnérable et en déclin au niveau international. Elle fréquente le même paysage que le petit rhinolophe et a également été observé dans les grottes de Masquières en hibernation.

❖ Le Grand Murin (*Myotis myotis* ; Code N 1324)

Espèce de chauve-souris bien représentée localement. Elle chasse dans les secteurs facilement accessibles, forêts sans sous étage, prairies fauchées, pelouses. C'est un insectivore strict.

➤ **Les crustacés :**

❖ L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* ; Code N 1092) :

Cette espèce d'intérêt communautaire, en nette régression et très localisée, a besoin d'une eau claire, peu profonde, d'excellente qualité, bien oxygénée et d'une température constante ne dépassant pas 21°C. Elle se nourrit principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes..) mais aussi de larves, têtards, petits poissons. La population, qui vient d'être découverte, paraît stable vue l'étagement des âges observés.

➤ **Les Oiseaux :**

Un inventaire ornithologique a eu lieu avec la LPO au printemps 2003. Les espèces suivantes ont été répertoriées :

❖ L'Alouette lulu (*Lullula arborea* ; Code Natura 2000 A 246):

C'est un passereau en régression dans le Sud Ouest. Cette espèce fréquente les milieux ouverts, principalement composés de pelouses et de landes à genévriers. Son régime alimentaire est composé de petites graines et d'invertébrés l'été. Elle niche au sol dans une petite dépression d'herbes sèches. Essentiellement sédentaire, elle aime les mosaïques de milieux et fuit les plaines uniformes.

❖ Le Busard cendré (*Circus pygargus* ; Code Natura 2000 A 084) :

Espèce migratrice en nombre fluctuant, elle fréquente les milieux ouverts (pelouses et landes). Le Busard chasse à faible hauteur les passereaux et les rongeurs.

❖ Le grand Corbeau (*Corvus corax* A350) :

Le grand Corbeau fréquente des milieux variés : montagnes, falaises maritimes, lande et plaine. Un couple a construit son nid sur une corniche de falaise à proximité et vient s'alimenter sur le site.

❖ Le Milan royal (*Milvus milvus* ; A 074) :

Ce rapace fréquente les milieux ouverts pour chasser. Il niche en forêt de ravin.

❖ La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio* ; A 338) :

Les populations sont en forte régression, avec d'importantes fluctuations directement liées à la présence et à l'abondance des sites de nidification. Elle recherche les milieux ouverts parsemés de buissons épineux afin d'y empaler ses proies (insectes, petits rongeurs, batraciens..). Elle recherche donc les pelouses, les landes à Genévriers et les fruticées à Prunelliers.

❖ Le Pic mar (*Dendrocops medius*; Code A 238) :

C'est une espèce sédentaire rare, inféodée aux boisements feuillus à écorce crevassée. Il pond dans la cavité d'un arbre dépérissant et cherche sa nourriture dans les troncs.

❖ Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* ; A 103) :

C'est un rapace rare qui chasse les oiseaux en vol et niche dans des falaises. Il utilise les pelouses et les landes comme zones de chasse et niche sur les falaises de Touzac et Dausse (hors site).

Il est aussi important de souligner que certaines espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats sont présentes sur le site :

- le **Lézard vert** (*Lacerta viridis*)
- le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*)
- la **Couleuvre verte et jaune** (*Coluber viridiflavus*)
- la **Grenouille agile** (*Rana dalmatina*)
- la **Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*)
- le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*)

Espèces	Codification Natura 2000	Statut	Habitat favorable	Sensibilité (Cotation UICN)
Insectes				
Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	D.H : II	Chênaie pubescente Code Corine 47.711	Monde : vulnérable
Grand capricorne (<i>Ceramix cerdo</i>)	1088	N D.H : II et IV	Chênaie pubescente Code Corine 47.711	Monde : vulnérable
Ecaille chiné (<i>Callimorpha quadripunctata</i>)	1761	D.H : II Prioritaire	Pelouses à Orchidées (N 6210)	France : en danger
Damier de la succise (<i>Eurodryas aurinia</i>)	1065	D.H : II Berne : II N	Pelouses à Orchidées (N 6210)	France : en danger
Chiroptères				
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	D.H : II et IV Berne : II Bonn : II	Pelouses maigres de fauche (N 6510) Grottes non exploitées par le tourisme (N 8310)	Monde : faible risque France : vulnérable
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303	D.H : IV Bonn : II Berne : II	Grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) Paysage semi-ouvert	Monde : faible risque France : vulnérable
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus fenumequinum</i>)	1304	D.H : II et IV Bonn : II Berne : II	Grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) Paysage semi-ouvert	Monde : faible risque France : vulnérable
Crustacés				
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092	N D.H : II et IV Berne : III	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260)	Monde: vulnérable France: vulnérable
Amphibiens				
Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260) Aulnaies-frênaies (N 91 E0- 8)	France: vulnérable
Rainette méridionale (<i>Hyla meridionatis</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260) Aulnaies-frênaies (N 91 E0- 8)	France: à surveiller
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260) Aulnaies-frênaies (N 91 E0- 8)	France: à surveiller

Tableau 2 : Tableau de synthèse de la faune remarquable

Espèces	Codification Natura 2000	Statut	Habitat favorable	Sensibilité (Cotation UICN)
Reptiles				
Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)		N D.H : IV	Tous les milieux présents	France : à surveiller
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)		N D.H : IV	Tous les milieux présents	France : à surveiller
Couleuvre verte et jeune (<i>Coluber viridiflavus</i>)		N D.H : IV	Eaux courantes et eaux stagnantes (N 3140 et N 3260)	France : à surveiller
Oiseaux				
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	A 246	N D.O : I Berne : III	Paysage semi-ouvert	Monde: vulnérable France: à surveiller
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	A 084	N D.O : I Berne : II Bonn : I	Paysage semi-ouvert	France: à surveiller
Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	A 350	N D.O : I	Paysage semi-ouvert	-
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A 074	N D.O : II Berne : II Bonn :	Paysage semi-ouvert	Monde: vulnérable France: à surveiller
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A 338	N D.O : I Berne : II	Paysage semi-ouvert	Monde: en déclin France: en déclin
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	A 238	N D.O : I Berne : II	Paysage semi-ouvert	France: à surveiller
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A 103	N D.O : I Berne : II Bonn : I	Paysage semi-ouvert	Monde: rare France: rare

D.H : Directive habitats ; **DO** : Directive Oiseaux ; **N** : protection nationale ; **Berne** : convention de Berne ; **Bonn** : convention de Bonn.

III-3-3 Cartographie des habitats

a) Echelle de travail et outils :

Préalablement aux inventaires, la physionomie de la végétation a été définie par photo-interprétation. Sur le terrain, les impressions couleur des orthophotographies au 1/5 000e ont permis de reporter directement les contours des unités de végétation repérées et/ou les codes d'habitats potentiellement définissables.

Le travail a été réalisé au 1/5 000e mais les micro mosaïques très intéressantes ont fait l'objet d'une étude plus fine.

b) Restitution cartographique :

Toutes les formations végétales présentes dans le périmètre d'étude (regroupant plusieurs types d'habitats au sens de la nomenclature CORINE biotopes et de la directive) ont été cartographiées. En fait, la totalité des faciès sont identifiables, sans qu'il soit possible de traduire cartographiquement ces micro mosaïques.

L'ensemble des habitats sont énumérés dans le texte de référence, détaillés dans chaque fiche habitat (cf. atlas cartographique) puis regroupés en formations végétale lors de la cartographie (cf. tableau ci-après).

c) Les entités cartographiques

En ce qui concerne les pelouses, quatre entités ont été cartographiées (cf. tableau ci-après) :

- Les pelouses à orchidées : Cette formation, cartographiée selon la dénomination de « pelouses à Orchidées et pelouses mixtes à Orchidées » correspond à l'habitat générique des formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (6210). Il regroupe 5 habitats élémentaires au sens de la directive.

3 habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Mésobromion* :

- Les pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendre ou friables (6210-12) ;
- Les pelouses calcicoles marnicoles atlantiques (6210-13) ;
- Les Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques (6210-22).

2 habitats élémentaires sont phytosociologiquement rattachés à l'alliance du *Xérobromion* :

- Les pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26)
- Les pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles (6210-27)

- Les pelouses pionnières : Cette formation, cartographiée selon la nomenclature « pelouses pionnières sur dalles calcaires mixtes et pelouses pionnières sur dalles calcaires pures » correspond à l'habitat générique des pelouses rupicoles calcaires (6110).

Un seul habitat élémentaire est présent au sens de la Directive et peut être phytosociologiquement rattaché à l'alliance de *l'Alyssa alyssoidis - sedion albi* :

- Pelouse pionnière des dalles calcaires planitiaires et colinéennes (6110-1).

En ce qui concerne les communautés aquatiques, une seule entité a été cartographiée : les « Eaux stagnantes ou courantes ». Cette entité cartographique regroupe deux habitats naturels au sens de la Directive :

- Les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (N 3260) ;
- Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp* (N3140).

d) Bilans statistiques

La surface du site est définie comme suit : la surface totale (m²) et la surface relative (%) des formations cartographiées regroupant l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire.

Les résultats de l'étude sont restitués sous forme de tableaux et de cartographies, décrivant la structure végétale du périmètre concerné.

Le site du « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » possède une surface de 1228 ha dans le cadre du périmètre proposé après études.

L'habitat le plus représenté est la chênaie pubescente puisqu'elle couvre 622 ha soit 50 % du site. Le regroupement des habitats de pelouses donne une surface occupant 349 ha soit 25% du site; ce qui est important. Les surfaces en fruticées à Prunellier et en lande à Genévrier occupent une surface de 24 ha (territoires potentiels de pelouses ; 2%). Les prairies de fauche occupent 245 ha soit 17% du site. Enfin, la chênaie verte ou « yeuseraie » n'occupe que 18 ha soit 1,3% du site; ce qui est très peu.

L'ensemble des résultats sont regroupés dans le tableau présenté ci-après.

Entités cartographiques	Habitats naturels	Code N2000	Surfaces (ha)	Surface relative (%)
Aulnaies	Les Aulnaies – frênaies à Laïches espacées des petits ruisseaux	91 E0-8*	1.56	0.127
Aulnaies + tuf	Les sources pétifiantes avec formation de travertins	7220	0.27	0.02
Buxaies	Les formations à <i>Buxus sempervirens</i> sur pelouses calcaires	5110	19.21	1.56
Carrières	Les carrières		0.94	0.07
Chênaies pubescentes	Les chênaies thermophiles à <i>Quercus pubescens</i>		622.53	50.68
Divers	Divers		131.03	10.66
Eaux stagnantes ou courantes	Les rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	1.76	0.14
	Les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthiques à <i>Chara spp</i>	3140		
Falaises	Les falaises calcaires planitiaires et colinéennes	8210-9	0.28	0.02
Forêts de ravin	Les frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre	9180-2*	1.67	0.13
Fruticées à prunelliers	Les fruticées à prunelliers		16	1.30
Landes à Erica			0.34	0.027
Landes à genévrier	Les formations à <i>Juniperus communis</i> sur pelouses calcaires	5130	7.95	0,65
Maquis	Formation à <i>Rhamnus alaternus</i>		1.44	0,12
Pelouses à Orchidées	Les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	6210 pouvant être prioritaires	104.62	8.52
Pelouses mixtes à Orchidées				
Pelouses pionnières sur dalles calcaires mixtes	Les pelouses rupicoles calcaires	6110*	244.01	19,86
Pelouses pionnières sur dalles calcaires pures				
Prairies de fauche	Les prairies maigres de fauche	6510-3	56.61	4,6
Yeuseraies	Les yeuseraies Aquitaine	9340-10	18.12	1,47

Tableau 3 : Tableau de synthèse des unités cartographiques et de la structuration surfacique des habitats naturels sur le site

* : habitat prioritaire

III-3-4 Recensement des mesures de protections ou d'inventaires existantes

- Plusieurs ZNIEFF de type 1 sur ce site :
 - Plateau de Lascrozes , ZNIEFF n° 12 900, code zone 48360000 (couvre la carte n° 1 : zone Ouest) ;
 - Pech de Penne d'Agenais , ZNIEFF n° 12 958, code zone 48450000 (couvre la quasi totalité de la carte n° 2 : centre ouest sauf la partie sud-est du château de Noailiac) ;
 - Pech de Tremons et Cazideroque, ZNIEFF n° 12 959 code zone 48460000 et Bois de Garroussel, n° 12 961, code zone 48480000 pour la carte n°3 nommée « centre Est » ;
 - Coteaux de Tournon d'Agenais et Courbiac, ZNIEFF n° 12 962 code zone 48490000 pour la carte n° 4 est ; il manque l'information sur la partie située sur le Lot (données non disponibles).

- Les sites inscrits :
 - Carte n° 2 centre ouest, le site inscrit n° 402, Pech de St Martin des Cailles Gaussens ;
 - Carte n°3 Centre est, le site inscrit n° 405, Ste Foy et le site inscrit n° 406 partie ouest d'Ascarreaux.
 - Le Tombeau des Géants.

- Les monuments historiques :
 - Le château de Noailiac (commune de Dausse) ;
 - Le château de Puycalvary à l'est.

La répartition spatiale des inventaires et statuts de protection de l'espace sont présents dans l'atlas cartographique qui est joint au présent document de référence.

III-4 Collecte des données économiques, sociales et culturelles (inventaire et description des activités humaines).

III-4-1 Méthologie

But : « *Comprendre les compétences, les prérogatives de chacun, leur lien institutionnel et leurs intérêts respectifs* ».

Une large consultation a été menée sur le territoire du site. Elle a permis de centraliser les données à partir d'une grille d'entretien détaillée en vue :

- d'identifier les problématiques connues des élus ;
- de connaître les interventions éventuelles déjà réalisées ;
- d'identifier les usages ;
- de détecter des personnes ressources et référent localement pour compléter la collecte des données de terrain ;

III-4-2 Le travail réalisé

a) Identification des acteurs

Contacts, courriers avec les communes et les organismes représentatifs.

b) Analyse de la propriété foncière:

- Recherche sur les matrices cadastrales au centre des impôts et auprès des communes (statut foncier) ;
- Mise en correspondance du relevé parcellaire et du périmètre du site sur fond de carte IGN au 1/2500.

c) Identification des différentes données humaines et économiques :

- Rencontres et échanges formels avec les acteurs locaux:
 - Elus et services des collectivités (janvier 2005) ;
 - Information auprès d'un conseil municipal à la demande de Madame le Maire ;
 - Associations : réunion à l'intention des présidents des sociétés de chasse communales et privées, Espaces naturels d'Aquitaine, Fédération départementale des chasseurs, Comité départemental de spéléologie, Société archéologie du Villeneuvois.
 - Echange avec la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne (technicien sur le secteur Villeneuvois et Tournon d'Agenais).

d) Inventaire des outils de développement, de réglementation et de programmes collectifs sur les 11 communes

- Renseignements auprès des services administratifs (DDE, DDAF, Préfecture, DRAC, DIREN, Agence de bassin Adour Garonne) ;
- Documents d'urbanisme : derniers recensements INSEE : population en mars 1999, agricole en 2000, listes des électeurs de la Chambre d'Agriculture en 2000.

III-4-3 Résultats

L'ensemble du site « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » borde la frange nord est du **Pays de Serres**, région géographique calcaire pour les communes de Villeneuve/Lot, Penne d'Agenais, Dausse, Cazideroque, Trémons, Anthé, Masquières. Il se prolonge par la pointe ouest du **Quercy blanc** pour les communes de Tournon d'Agenais, Courbiac et Saux dans le Lot, autre région calcaire.

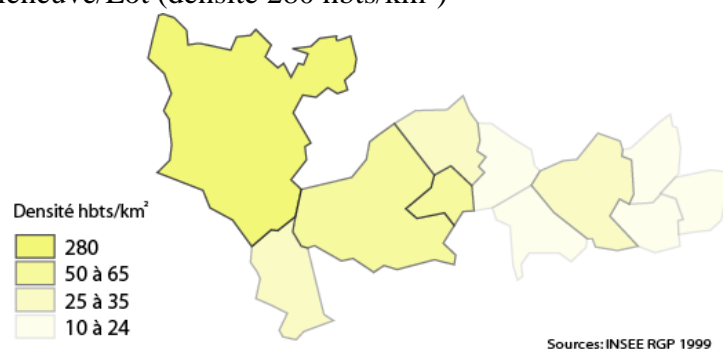
Administrativement :

11 communes dans 2 régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées), 2 départements (10 en Lot-et-Garonne et 1 dans le Lot), 4 cantons (Villeneuve sur Lot, Penne d'Agenais, Tournon d'Agenais, Montcuq)

a) La population

(1) La démographie

C'est un secteur essentiellement rural marqué par de nombreuses disparités : 10 communes de moins de 2500 habitants (densité variant de 12 hbts/km² à 62 hbts/km²) à proximité du pôle urbain de Villeneuve/Lot (densité 280 hbts/km²)



L'évolution démographique montre des fluctuations qui n'ont pas la même ampleur dans chaque commune.

- une population en décroissance dans les années 60-75 pour la plupart des communes rurales (hors Villeneuve/Lot)
- une population en croissance importante pour la commune de Villeneuve/Lot (+4647 hbts) dans les années 60
- une reprise de croissance est générale dans les années 80-90, excepté pour les communes situées à l'est de la zone.

En 1999, le dynamisme démographique reste faible. Actuellement la croissance semble s'accroître.

(2) Répartition socio-économique de la population :

La répartition entre jeunes de moins de 20 ans et personnes qui ont plus de 75 ans n'est pas homogène dans les 11 communes. En moyenne :

- Les jeunes représentent 20,7% de la population pour 22% dans le 47 et 20,3% dans le 46
- Les seniors représentent 12,8% de la population pour 10,9% dans le 47 et 11,9% dans le 46

La population est vieillissante

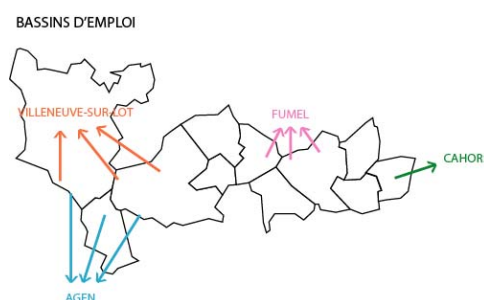
Dans le périmètre du site, 348 personnes sur 440 propriétaires sont des retraités soit 79%

Les retraités sont pour la majeure partie d'origine agricole et pour le reste de nouveaux résidents retraités salariés originaires d'autres communes ou d'Europe (Belgique, Hollande, Grande-Bretagne).

L'emploi

Il doit être considéré globalement sur le territoire des 11 communes, le périmètre du site étant peu concerné par des activités économiques.

Plus de 50% de la population active travaille hors commune répondant à l'attractivité de 4 bassins d'emploi d'importance inégale.



La population active

Dans les 10 communes de moins de 2500 hbts, 64% des personnes actives sont salariées et 23% ont une activité non salariée (agricole ou autre). Sur la commune de Villeneuve/Lot, le nombre de salariés augmente au détriment des non salariés surtout agricoles.

- **secteur primaire : L'agriculture** est l'activité qui a façonné le paysage actuel grâce à un système de polyculture-élevage. Celui-ci a quasiment disparu dans le périmètre du site. L'agriculture est présente et active hors du site et dans quelques secteurs en marge. Elle est relayée par les activités tertiaires dont le tourisme.
- **Secteur secondaire : Aucune industrie** n'est présente dans la zone. L'industrie la plus proche est le pôle métallurgie de Fumel à 10 km, qui subit une période de crise et de mutation. Mais il existe une activité artisanale dans quasiment toutes les communes, liée surtout aux filières agricoles et du bâtiment.
- **Secteur tertiaire** : Il mobilise les actifs autour de l'**attractivité des pôles urbains** les plus proches : Fumel (10km), Villeneuve/Lot (5km), Agen (20km), Cahors (40km).

Les commerces et les services sont répartis sur la totalité des communes. Cela nécessite des ententes et des regroupements de la part de celles-ci.

(3) L'habitat

Historiquement l'habitat dans les coteaux du Pays de Serres est un habitat agricole groupé en hameaux dans les vallons encaissés (Hameau des Trois Sols à Courbiac) ou en gros bourgs nichés sur les éperons rocheux comme Tournon d'agenais ou Penne d'agenais. La présence de grosses maisons de caractère architectural remarquable témoigne de l'attachement ancien de l'homme à ce territoire.

Dans les vallées plus larges, celles du Boudouyssou ou du Lot, l'habitat est très dispersé et les fermes qui correspondent généralement aux sièges d'exploitations s'égrènent sur les pentes et les fonds de vallées.

La proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est largement supérieure au nombre de logements anciens. La tendance actuelle est à une construction en plein essor concernant essentiellement des logements individuels situés autour des communes les plus importantes.

Le marché foncier concerne des biens bâtis ou non bâtis revendus au profit de non agriculteurs.

L'orientation du marché foncier agricole entraîne des modifications sur la population présente sur ces coteaux :

- revente au profil d'un autre exploitant d'où agrandissement des exploitations et disparitions des petites structures
- difficulté de transmission du foncier agricole au sein d'une même famille (manque de successeurs agricoles) d'où perte d'actifs agricoles sur le site.

b) L'agriculture

Le périmètre du site occupe des surfaces avec peu de bâti (seulement 8%) et un large espace de reconquête des sols anciennement cultivés par du bois taillis : 41% en Lot-et-Garonne et 58% dans le Lot.

(1) Contexte général des communes :

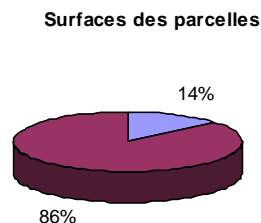
- La population agricole n'a cessé de diminuer ces dernières années (nombre d'exploitations, main d'œuvre) ;
- La moyenne d'âge des exploitants est élevée ;
- La surface agricole utilisée diminue sur 7 communes et augmente sur 4 ;
- Le mode de faire valoir traditionnel est le faire valoir direct qui s'oriente sensiblement vers le fermage ;
- La superficie des exploitations s'agrandit (peu de successeurs aux agriculteurs partant en retraite) ;
- Chaque commune est dotée d'une Association Syndicale autorisée (A.S.A) pour l'irrigation. Un lac d'irrigation est situé en limite de périmètre du site dans la partie aval du ruisseau de Vergnote sur la commune de Masquières ;
- Seulement 4 communes ont réalisé un remembrement : Cazideroque, Dausse, Penne d'Agenais, Trémons.

(2) Contexte local dans le périmètre du site

(Sources : matrice cadastrale du centre des impôts et cartographie IGN)

Le foncier non bâti concerne une mosaïque de parcelles de petites tailles :

■ Parcelles > 1 ha ■ Parcelles < 1 ha



Répartition socio - professionnelle des propriétaires fonciers recensés :

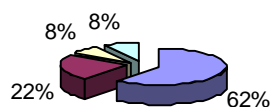
(Source : cadastre, centre des impôts)

Les propriétaires cotisants à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) ne représentent que 34% des propriétaires. L'occupation des surfaces du site par des activités est très faible.

Activités	Nombre de propriétaires	% de surface par propriétaires
Exploitants agricoles	80	18 %
Retraités agricoles	70	16 %
Autres retraités, salariés, SCI	278	63 %
Autres : communes, associations, communaux	12	3 %
Total	440	100%

1300 ha de terres sont peu exploitées et à très faible valeur agricole.

Répartition des terres



- Bois spontanés (chênaie pubescente) et quelques plantations (résineux)
- Landes non exploitées en phase d'embuissonnement.
- Prairies ou pâtures permanentes.
- Terres réparties en prairies temporaires, jachères, cultures extensives, vergers, vignes ou plantations truffières

Lors du travail de consultation en 1998 (avant la désignation du site), la plupart des terres cultivées à ce moment-là ont fait l'objet d'une exclusion du périmètre à la demande de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne. Certaines terres sont depuis non exploitées.

80 exploitants ont des parcelles situées dans le site mais la majeure partie de leur exploitation est hors périmètre.

L'élevage est peu représenté : essentiellement bovins (1 troupeau pâture sur le site dans la commune de Courbiac) et ovins (quelques individus).

2 vignobles sont en bordure du site :

- A.O.C. de Cahors à Saux,
- Vin du Tsar à Masquières et Courbiac.

(3) *Pratiques historiques et usages*

La plupart des pelouses sèches ont pour origine les premiers défrichements dès le Néolithique, l'âge du Fer et plus tardivement le Haut Moyen-âge. L'homme est intervenu pour débroussailler les forêts, utiliser le bois et mettre en place les premiers parcours de troupeaux domestiques. Les pelouses font leur première apparition dans le paysage. Elles se sont maintenues au cours du temps grâce aux terrains de parcours de moutons, chèvres et bovins, parfois la plantation de vignes et de petits vergers. Ce sont ces pelouses sèches qui sont à l'origine d'une biodiversité remarquable justifiant leur intégration dans le Réseau Natura 2000.

Les activités agropastorales ont donc permis de façonner le paysage actuel.

L'élevage ovin. Très présent au XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles, sous forme de pâturage extensif avec gardiennage par berger, il a été abandonné dans les années 60. Il a laissé sur ces coteaux des espaces fortement ouverts voir sur-pâturés. Seulement une vingtaine de moutons pâturent encore sur des espaces clos.

La culture de la vigne. Elle était pratiquée à un niveau familial sur les flancs des coteaux sur de très petites surfaces, sur des sols très caillouteux. Pour rendre la culture plus facile, les cailloux étaient exportés sur les bords des parcelles en amoncellements linéaires. La mise en valeur de l'A.O.C. Cahors et du Vin du Tsar permet une utilisation actuelle soutenue des plateaux calcaires dans les commune de Masquières, Courbiac et Saux , limite géographique de l'appellation Cahors.

L'élevage bovin. Les troupeaux élevés pour la viande (Blonde d'Aquitaine) occupent de façon préférentielle les fonds de vallée où les prairies permanentes ou temporaires fertilisées apportent un fourrage de meilleure qualité. Une exploitation continue de cette activité est effectuée sur les prairies permanentes des plateaux et des combes de la commune de Courbiac.

Les vergers. Cette culture pratiquée surtout sur les pentes argilo-calcaire des coteaux se situe sur les bordures du site. Ce sont surtout des vergers de pruniers et ponctuellement de noyers pour les fruits ou le bois.

La truffe. Cette activité est pratiquée traditionnellement dans le Lot. Dans le lot-et-Garonne elle constitue plutôt une activité marginale pratiquée par des personnes soit retraitées ou ayant une activité pas forcément agricole. Différents témoignages montrent que le pastoralisme ancestral, petits troupeaux en gardiennage, dans les plantations ou sites naturellement truffiers retardait ou bloquait la fermeture du milieu, et, plus particulièrement, l'extension de la lande à genévriers. Ces troupeaux maintenaient les sites naturellement producteurs du *Tuber melanosporum*, truffe noire, dans le stade le plus approprié écologiquement au champignon. (enquête réalisée en 1997 à la demande de la région Midi-Pyrénées pour « L'évaluation du plan de relance truffière du Département du Lot de 1970 à 1986 »).

(4) Evolution des pratiques

A la fin du XX siècle et surtout après-guerre les conditions économiques ont changé et vers les années 1950/60 une forte déprise agricole s'est exercée sur ces milieux. La mécanisation (très difficile sur ces sols squelettiques) et de nouvelles orientations agricoles ont incité les agriculteurs à concentrer leurs efforts de production sur les sols plus profonds et plus riches (combes , plateaux) situés à l'extérieur du périmètre du site.

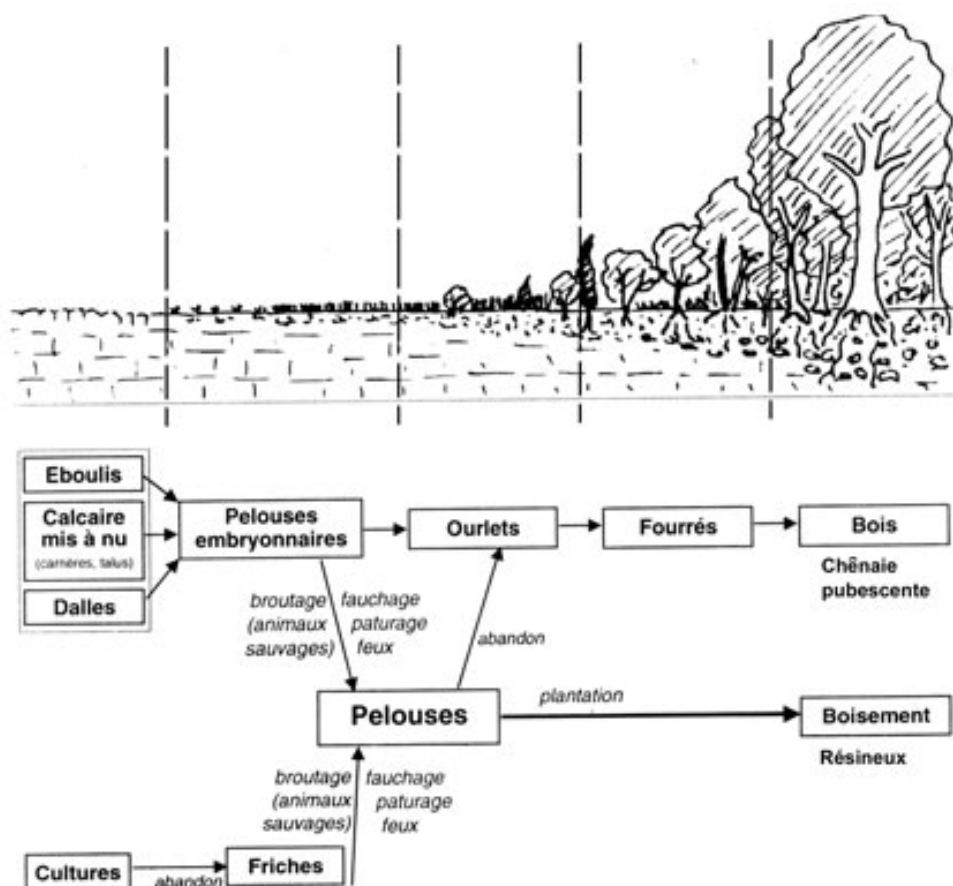
L'abandon de l'élevage et de la vigne sur les pentes, le phénomène de déprise agricole ont entraîné un non entretien de l'ensemble de ces sols arides. Ces milieux de pelouses tendent à évoluer vers leur fermeture du fait de la dynamique naturelle de la végétation vers un boisement progressif et une reconquête du sol par la chênaie pubescente, les genévriers, le chêne vert dans les zones les plus ensoleillées sur le calcaire lacustre des Serres et le buis sur les sols squelettiques calcaires du Quercy Blanc (Courbiac, Saux)

c) La forêt

(1) Les boisements

L'origine et la gestion passée des pelouses calcicoles déterminent, pour une grande part, la flore et la végétation présente, ainsi que leur dynamique évolutive. Les pelouses calcicoles ne constituent qu'un stade parmi d'autres au sein d'une succession d'états de la couverture végétale composant une ou des séries dynamiques naturelles généralement liées aux activités humaines.

Le schéma ci- dessous synthétise les liens évolutifs qui se succèdent sur substrat calcaire et aboutit à la chênaie pubescente et à la chênaie verte sur les versants les plus ensoleillés comme boisement naturel. Les peuplements de résineux sont issus de boisement artificiel.



(sources : *Connaître et gérer les pelouses calcicoles*, P. MAUBERT, T. DUTOIT)

Les boisements naturels, la chênaie pubescente et le chênaie verte. Ils se situent à l'extrémité de la succession des différentes séries végétales dans la dynamique des pelouses calcicoles. Ce sont des peuplements clairs, souvent développés en taillis et rarement en futaie. Le Chêne pubescent et le Chêne vert sont des essences qui aiment les milieux secs et chauds (espèces xérophiles et thermophiles). Ces forêts hébergent des espèces méditerranéennes peu communes en Aquitaine (l'orchidée Céphalanthère Rouge et l'Asperge à feuilles aiguës), des espèces relevant de la Directive « habitats » (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne), justifiant en partie leur intérêt patrimonial.

Plusieurs stades de leur dynamique de développement occupent le site allant de la mosaïque avec les pelouses calcicoles au peuplement pur.

Les boisements artificiels, peuplements de résineux. Depuis une trentaine d'années, de petits boisements de résineux ont été réalisés à proximité du site ou dans le périmètre. Les boisements créés récemment l'ont été du fait d'incitation financière par l'intermédiaire de subventions (contrats du Fond Forestier National) et de l'exonération trentenaire d'impôt foncier sur les actions de reboisement. Ces peuplements ne font pas l'objet de plan simplifié de gestion.

Observations :

- L'essence la plus représentée est le pin noir d'Autriche dont la production dépend de la profondeur du sol et de la sylviculture qui pourra lui être apportée.
- La 2^{ème} essence cultivée, le cèdre de l'Atlas, trouve de bonnes conditions d'implantation mais présente un risque pour les habitats naturels voisins à préserver dans le cadre de ce Docob, du fait de leur faculté de colonisation par régénération naturelle.
- On peut noter la présence de la processionnaire du pin.

Les forêts alluviales. Ce peuplement occupe une très faible surface. La mieux représentée borde le ruisseau du Vergnote, commune de Masquières. Le frêne commun et l'aulne glutineux sont les essences présentes, accompagnées d'une strate arbustive dense, composée essentiellement de prunelliers et de yèbles (*Sambucus ebulus*). Au delà de sa faible représentativité, c'est l'importance de sa grande interaction avec l'hydrosystème (régime de nappe, régime hydrique, inondations..) qui détermine son caractère remarquable.

Pour son maintien une attention toute particulière sera portée à n'employer que des techniques respectant la fragilité de ce type de boisement voire à le restaurer et à l'étendre.

Activités liées au boisement sur le périmètre :

- Bois de chauffage dans les chênaies pubescentes.
- Production de résineux dans les boisements artificiels, sachant que ceux-ci ne sont qu'au stade de perchis pour la plupart, et qu'il n'y a pas eu d'éclaircie marchande à ce jour.
- Espaces participant à la gestion cynégétique, chasse communale ou chasse privée.

d) La chasse

(Sources : Fédération départementales des chasseurs du Lot-et-Garonne et communes.)

Pratiques. La chasse est pratiquée régulièrement sur le site. Le nombre de chasseurs exerçant sur la zone est peu important tout comme la pression cynégétique. Une gestion des populations de chevreuil et de sangliers est assurée par les sociétés de chasse communales avec entre autre des réserves de chasse. Les pratiques les plus courantes sont le chien courant, les battues, l'affût et la palombière.

Structures. Dans chaque commune la chasse est gérée soit par une ACCA, une société de chasse communale ou par des sociétés privées. Pour les 11 communes on compte 2 ACCA, 9 sociétés communales et sociétés privées.

Milieus fréquentés : La totalité du site est concernée. La pression cynégétique est légèrement plus élevée dans les chasses privées.

e) Le tourisme et les loisirs :

Ce sont des activités de loisir et de tourisme qui constituent le second pôle d'activités socio-économiques du périmètre.

Ce secteur est attractif pour son patrimoine architectural de caractère (bastides, villages perchés), son petit patrimoine bâti (murets, sources, lavoirs, pigeonniers) et son paysage contrasté (coteaux secs chauds et vallons encaissés frais).

Il s'agit d'un tourisme estival, diffus, dont les gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes sont les principales structures d'accueil.

L'activité est organisée par les offices de tourisme communaux ou cantonaux qui aident à la promotion et à la valorisation (visites, marché fermiers, manifestations à thème...)

La randonnée se pratique sous forme de promenades familiales, individuelles, en groupes avec les clubs de randonnées ou sportifs locaux : randonnées pédestres, équestres et VTT sont régulières et le passage de motos et quads est ponctuel.

Beaucoup de chemins ruraux sont accessibles, balisés et fréquentés (PR, GR).

Un chemin de grande randonnée traverse le site d'Ouest en Est, le GR 652 répertorié par la Fédération Française des Randonnées Pédestres.

L'organisation de manifestations est assurée par des clubs de randonnées (VTT Quercy Agenais, Verdus Nature) et groupes d'animation locaux (communaux ou extérieurs).

L'aménagement est réalisé par les communes ou en liaison avec des structures (Comité Départemental du Tourisme 47, association locale)

La valorisation se fait par topo guide, tracts, annonces avec des structures locales, offices de tourisme, radios locales).

L'entretien des sentiers est assuré soit par des employés communaux soit par des structures spécialisées dans le cadre des communautés de communes (Chemins verts de l'emploi).

Milieus fréquentés et évolution :

Tous les chemins balisés ou entretenus qui traversent ou longent le site.

La fréquentation est irrégulière, elle s'étale des mois de mars à septembre.

Le site est attractif de part l'originalité de ses paysages et l'accessibilité en toutes saisons.

Parallèlement, cette accessibilité et la proximité de nouvel habitat bâti peut induire des attitudes d'incivilité et non respect de la propriété privée.

Un développement de nouveaux sentiers est entrepris depuis 2002 dans le cadre du Schéma Départemental 47 d'Aménagement de sentiers sur l'Agenais.

e) L'aménagement du territoire:

Les communes sont organisées en 4 communautés de communes :

- C.C. du Tournonnais ;
- C.C du canton de Penne d'Agenais ;
- C.C du Villeneuvois ;
- C.C du canton de Montcuq.

(1) Des dispositions supra-communales

Des cohérences avec des programmes départementaux, régionaux et nationaux sont à respecter.

- Gestion et protection des ressources en eau : Schéma directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (S.D.A.G.E), Zone vulnérable à la pollution par les nitrates : Villeneuve / Lot
- Programmes de Développement : Pays de la Vallée du Lot (Syndicat Mixte), Pays de Serre en matière de tourisme.
- Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).
- Plan départemental des risques (P.D.R.).
- Plan départemental des déchets.
- Charte de l'Environnement.
- Extension de la zone d'Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (A.R.E.A).
- Conditionnalité de la Politique Agricole Commune (P.A.C.) à partir de 2006.
- Plan de Maîtrise des Effluents d'Origine Agricole (P.M.P.O.A).

(2) L'urbanisme

Chaque commune sent son espace en mutation. Une forte demande de permis de construire, l'application de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (S.R.U.), la nécessité de maîtriser les espaces constructibles et de préserver des zones naturelles incitent les communes à mettre en place une réflexion sur l'évolution de leur territoire.

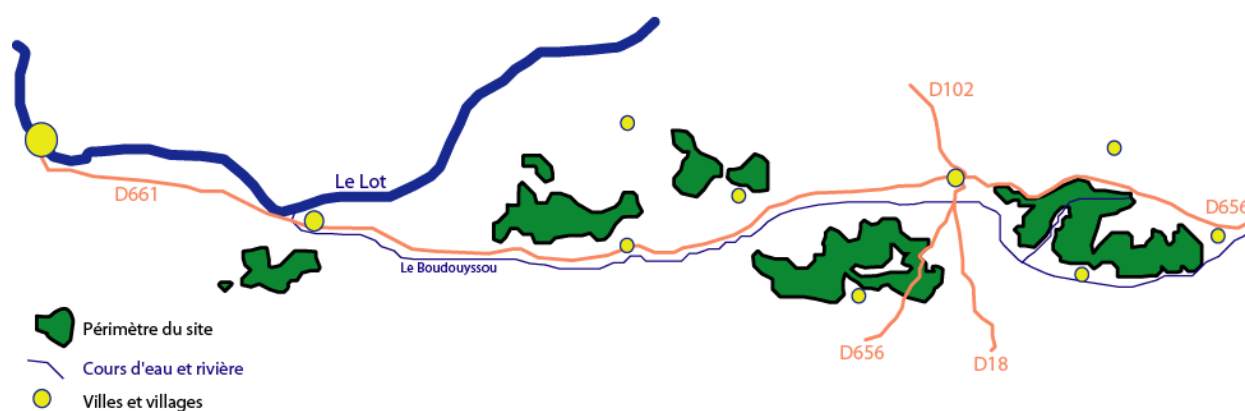
Le périmètre du site est essentiellement en zone NC (zone agricole), 1 zone ND (zone naturelle), 2 zones NB (habitat diffus)

Une grande partie de la superficie est en espace classé.

3 monuments classés : Château de Noailiac, Château de Puycalvary, Tombeau des Géants.

- Aucun document d'urbanisme spécifique sur les communes de Trémons, Cazideroque, Anthé, Courbiac, Masquières, Saux.
- Une carte communale à Dausse
- Réalisation d'un P.L.U. en cours à Hautefage La Tour
- Révision du P.L.U à Tournon d'Agenais, Penne d'Agenais, Villeneuve/Lot
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P) validée en 2004 : Villeneuve/Lot
- Prévisions de cartes communales à Saux,
- Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) proposé sur Villeneuve et les communes alentour

(3) Voies de communication



- Le site est longé d'Ouest en Est par la D661 puis la D656 qui relie Villeneuve/Lot à Cahors. La circulation y est régulière hiver comme été.
- Trois routes départementales, D103, D18, D656 et de nombreuses voies vicinales empruntent les petites vallées orientées Nord/Sud entre les différents coteaux calcaires ou Pech. La D656 qui est la seule départementale a pénétré sur le périmètre du site à Tournon d'Agenais, pourrait dans l'avenir faire l'objet d'aménagement routiers.
- Un chemin de grande randonnée, GR652 parcourt le site d'Ouest en Est sur les crêtes des coteaux.

g) A retenir :

- Le site s'étale sur 11 communes, 2 régions, 2 départements, 4 cantons, 4 communautés de communes.
- Ont été contactés tous les acteurs susceptibles de fournir des informations sur les activités humaines présentes sur le site : élus, chambre d'agriculture, sociétés de chasse, offices cantonnaux du tourisme, Agence de bassin (SDAGE).
- Chaque commune réfléchit sur son devenir à moyen et long terme et travaille sur l'actualisation de ses documents d'urbanisme et les infrastructures nécessaires à leur développement.
- L'occupation du sol a été étudiée à partir des matrices cadastrales. La SAU est en baisse sur 7 communes et en hausse sur les 4 autres. Le mode principal d'exploitation est le fermage. La superficie des exploitations tend à s'agrandir.
- On note la présence d'une ASA d'irrigation par commune.
- 4 communes ont fait l'objet de remembrements (Dausse, Cazideroque, Penne et Trémons).
- Il existe un seul plan simple de gestion forestier (PSG).
- On note 286 ha de landes en cours de fermeture, 104 ha de prairies- pâtures, 107 ha de prairies temporaires, jachères, vergers, vignes et 780 ha de bois et plantations arborées.
- La surface utilisée pour le site à partir des matrices cadastrales (1 306,77 ha) est un peu inférieure à la surface mesurée par informatique (difficultés des découpages).
- En ce qui concerne la taille des parcelles : 86% font moins de 1 ha. (soit 1891 parcelles). Seulement 297 parcelles font plus de 1ha. Ce morcellement foncier est forcément une entrave forte à la mise en valeur agricole ou pastorale. Par contre, c'est un point fort quant à l'intérêt paysager et écologique du site avec une structure bocagère prédominante, liée aux limites de propriété.

IV- Analyse écologique

IV-1 Exigences et état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ; la dynamique naturelle

Ce chapitre fait le point sur 2 notions : l'**état de conservation** et le **degré de naturalité** des habitats naturels. En effet, certains habitats du fait de leurs caractéristiques se maintiennent naturellement sans intervention humaine marquée (mis à part des actions destructrices). Dans ce cas on dit que leur degré de naturalité est fort (sur une échelle allant de 1 à 5, l'habitat est proche de 5 (niveau stable dit proche du « climax »)). Pour d'autres habitats qui ont naturellement tendance à évoluer vers d'autres milieux (c'est le cas en général des milieux ouverts qui évoluent naturellement vers des milieux fermés) l'intervention de l'homme est nécessaire, faute de quoi cet habitat peut disparaître. Il a alors un degré de naturalité voisin ou égal à 1.

L'état de conservation est déterminé d'une part en regardant la surface occupée par cet habitat dans ce site, et d'autre part, pour les habitats à faible degré de naturalité, en estimant la part qui disparaît régulièrement du fait du manque d'intervention humaine (faiblesse de l'élevage, manque d'action locale,...).

Ces deux notions sont donc fixées à dire d'expert, et peuvent toujours être soumises à débat même si la tendance est a priori vérifiée sur le terrain.

IV-1-1 Etude des habitats

a) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (N 6210) :

C'est un habitat pouvant être prioritaire. On peut décrire deux sous-types : le *Xérobromion* qui est une pelouse primaire sur des sols encore assez superficiels et le *Mesobromion*, pelouse secondaire sur un sol un peu plus profond, où des cultures ont pu être faites par le passé (ces terrains ont été utilisés en pâturage). Ce milieu ouvert a besoin pour se maintenir d'un pâturage correctement exercé pour éviter la destruction des parties souterraines des orchidées ou a minima de fauches annuelles pratiquées de manière tardive. Faute de quoi, la colonisation par les ligneux tels que le genévrier se fait très vite (en 3 ou 4 ans) surtout dans les pelouses mésophiles. Le risque est moins grand avec les pelouses xérophiles du fait de conditions édaphiques et topographiques plus défavorables à la dynamique végétale.

Etat de conservation : bon mais fragile du fait de la concurrence des graminées par absence de pâturage.

Degré de naturalité : 2 (sur une échelle de 1 faible à 5 fort)

b) Pelouses rupicoles calcaires (N 6110) :

Habitat prioritaire, ce milieu concerne uniquement des espaces où la roche mère affleure sur la moitié de la surface. Il est souvent en mosaïque avec d'autres habitats mais son existence semble peu menacé du fait de la position topographique et des conditions pédologiques (sols très superficiels).

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

c) Prairies maigres de fauche (N 6510) :

Cet habitat est lié aux activités humaines de par sa définition. Il risque fortement de se modifier s'il n'est pas traité comme une vraie prairie de fauche, avec notamment un fort risque de fermeture du milieu par manque de fauche ou pâture et d'eutrophisation par apport de fertilisation.

Etat de conservation : moyen

Degré de naturalité : 2

d) Les formations à Juniperus communis sur pelouses calcaires (N 5130) :

Cet habitat est un état intermédiaire entre les pelouses à orchidées citées plus haut (surtout les pelouses mésophiles) et des habitats plus fermés comme la chênaie pubescente. Ces milieux, suivant la profondeur du sol, peuvent se refermer en une vingtaine d'années. Leur présence est favorable pour un certain nombre d'espèces (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur,...). La surface occupée sur le site est faible par rapport aux surfaces en pelouses (cela pourrait être d'ailleurs un indicateur pour le Docob).

Etat de conservation : bon mais fragile

Degré de naturalité : 3

e) Les formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens (N 5110) :

Cet habitat possède des exigences écologiques très particulières et de ce fait semble peu menacé. Présent en milieu très xérique et en pente, ces formations presque climatiques se développent sur des sols très superficiels où la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers la forêt.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

f) Yeuseraie Aquitaines (N 9340 – 10) :

La chênaie verte est peu présente sur le site. Le chêne vert est lié à des conditions de xéricité forte.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 5

g) *Aulnaies-frênaies à Laîches espacées des petits ruisseaux (N 91 EO- 8*) :*

L'aulne se développe le long de ruisseaux, sur des sols riches en matière organique bien alimentés en eau. Il se développe également à proximité des tufs calcaires. Ces espaces sont restreints en surface, très sensibles aux interventions humaines et à la détérioration de la qualité physico-chimique de l'eau.

Etat de conservation : bon mais fragile

Degré de naturalité : 4

h) *Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (N 9180.2*) :*

C'est un milieu rare de par ses exigences écologiques. Par contre, lorsqu'il est présent, vu la difficulté d'accès et donc la difficulté d'exploiter les bois, sa présence est peu menacée (hormis par des destructions au bulldozer).

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

i) *Les falaises calcaires planitiaires et colinéennes (N 8210.9) :*

Habitat d'intérêt communautaire, c'est un milieu peu fréquent qui possède un intérêt pour l'avifaune et représente un potentiel de nidification pour des espèces comme le Faucon pèlerin, le Hibou grand duc, le Grand corbeau.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 4

j) *Eaux stagnantes ou courantes (N 3140 (eaux stagnantes) et N 3260 (eaux courantes)) :*

C'est un habitat dépendant de la qualité physico-chimique et biologique du réseau hydrographique donc, de la gestion de l'eau et du bassin versant.

Etat de conservation : bon mais fragile ; très lié à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Degré de naturalité : 2 (craint la fermeture par les arbres : eutrophisation, ombrage..).

k) *Les sources pétrifiantes avec formation de travertins (N 7220) :*

Milieux très vulnérables car ponctuels et très facilement destructibles (Tourel bas, Cassagne et ruisseau de Vergnote).

Etat de conservation : bon mais fragile

Degré de naturalité : 3

l) Les grottes non exploitées par le tourisme (N 8310) :

Il s'agit de 2 grottes étudiées et suivies depuis peu. L'une d'elle est très fréquentée et l'autre est carrément « squattée ». Il conviendrait donc d'œuvrer pour limiter la fréquentation, celle-ci étant une cause de mortalité importante chez les chauves souris (dérangement implique mouvement, utilisation d'énergie, et risque d'épuisement).

Etat de conservation : bon pour 1 site, fragile pour l'autre

Degré de naturalité : 4

m) Les chênaies thermophiles à Quercus pubescens (41.71) :

Elles sont généralement présentes sur le haut des plateaux calcaires. Sa hauteur varie en fonction de la profondeur du sol. Cet habitat n'est pas considéré comme d'intérêt communautaire. Mais, l'imbrication avec d'autres habitats d'intérêt communautaire (lande à genévrier, pelouses,...) et son rôle d'habitat d'espèces lui confère un grand intérêt en terme de biodiversité.

Etat de conservation : bon

Degré de naturalité : 5

IV-1-2 Etude des espèces :

a) Damier de la succise (Eurodryas aurinia ; code E 1065) :

Sa plante hôte est présente dans les prairies maigres de fauche et les pelouses sèches, notamment les pelouses à orchidées. La conservation de cette espèce passe donc par le maintien des pelouses à orchidées et des prairies.

Statuts : annexe II de la Directive « Habitats », annexe II de la convention de Berne et protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

b) Ecaille chiné (Euplagia quadripunctaria ; code E 1078*) :

Inféodée aux milieux chauds et ensoleillés, cette espèce ne semble pas menacée sur le site. Le groupe d'expert sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

Statuts : annexe II de la directive « habitats » (classé prioritaire = *).

c) Lucane cerf- volant (Lucanus cervus ; code E 1083) et le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo ; code E1088) :

Ces deux espèces sont présentes sur les vieux arbres et leur présence est assez fréquente dans la chênaie pubescente. Il convient d'encourager les propriétaires à conserver des vieux peuplements. Ces espèces ne semblent pas menacées localement.

Statuts du Lucane cerf-volant : annexe II de la directive « habitats » et annexe II de la convention de Berne.

Statuts du Grand capricorne : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne et protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

d) Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* ; code E 1092) :

Elle a besoin d'eau de qualité, bien oxygénée et à température constante. Cette espèce est inféodée aux habitats d'eaux stagnantes ou courantes.

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe III de la convention de Berne et espèce d'écrevisse autochtone protégée au niveau national en France (art 1^{er}). L'espèce est également concernée par des mesures de protection réglementaires relatives à sa pêche : mesures portant sur les conditions de pêche (engins spécifiques ; art R.236-30 du Code rural), le temps de pêche (limiter à dix jours maximum par an ; art R 236-11 du Code rural) et la taille limite de capture (9 cm ; par décret n°94-978 du 10 novembre 1994). La pêche de l'espèce est aussi interdite dans certains départements.

Au vu des connaissances actuelles des populations d'Ecrevisses à pattes blanches sur le site, cette espèce semble menacée de disparition et nécessite des mesures de gestion et de conservation de tout premier ordre : par exemple par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

e) Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* ; code E 1304) :

Cette espèce se rencontre régulièrement dans les cavités non exploitées dans ce secteur mais les données sur sa population et son évolution sont mal connues localement. Aussi l'espèce nécessite d'être mieux étudiée dans le site et à bénéficier d'attention particulière. Son domaine vital est structuré par une mosaïque d'habitats composée de prairies, pelouses, boisements de chênes (mosaïque communément rencontrée sur le site).

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn et espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

f) Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* ; code E 1303) :

Cette espèce fréquente les mêmes habitats que le Grand Rhinolophe. Comme elle, peu de données existent à ce jour sur sa situation locale. Aussi l'espèce mérite à être mieux étudiée dans le site et à bénéficier d'attention particulière. Son domaine vital est constitué d'une mosaïque d'habitats comprenant des prairies, pelouses, boisements de chênes (mosaïque communément rencontrée sur le site).

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn et espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

g) Le Grand Murin (*Myotis myotis*, code E 1324) :

Il a besoin de milieux ouverts entretenus afin de chasser. Ses besoins correspondent à la volonté de protéger les habitats de pelouses à orchidées et les prairies de fauche, objet de ce document d'objectifs.

Statuts : annexe II et IV de la directive « habitats », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn et espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art 1^{er}).

IV-1-3 Espèces d'oiseaux classées à l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Le site du Plateau de Lascrozes et des coteaux du Bouydoussou n'est pas concerné par la Directive Oiseaux. Toutefois, ces espèces ont été étudiées afin de s'assurer que les mesures de gestion qui seront proposées au titre du document d'objectifs pour la conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitats soient compatibles avec leur propre conservation.

a) Alouette lulu (*Lullula arborea* ; code A 246) :

Elle a besoin de milieux ouverts avec quelques buissons, ce qui est en adéquation avec les objectifs de conservation des habitats de pelouses.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe III de la convention de Berne et espèce d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

b) Busard cendré (*Circus pygargus* ; code A 084) :

Il a aussi besoin de milieux ouverts avec quelques buissons. Ses besoins coïncident aussi avec la nécessité de pérenniser les habitats de pelouses.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne, annexe I de la convention de Bonn, annexe II de la convention de Washington et espèce d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

c) Faucon pèlerin (*Falco peregrinus* ; code A 103) :

Outre ces exigences pour la nidification et le repos (étrangers au site), sa présence est liée à la pérennité des milieux ouverts.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne, annexe I de la convention de Bonn, annexe I de la convention de Washington et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

d) Grand Corbeau (*Corvus corax* ; code A 350)

Outre ces exigences pour la nidification et le repos (Falaises calcaires étrangères au site), sa présence est liée à la pérennité des milieux ouverts.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

e) Milan royal (*Milvus milvus* ; code A 074)

Son domaine vital est composé de pentes boisées, de pâturages et bosquets, de cours d'eau et de plaines agricoles. L'expansion actuelle de l'espèce n'implique aucun objectif particulier de conservation

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne, annexe II de la convention de Bonn, annexe II de la convention de Washington et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

f) Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio* ; code A338) :

Elle a besoin de milieux ouverts mais également de buissons épineux. La présence de fruticées est donc nécessaire.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne et espèce d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

g) Pic mar (*Dendrocopos medius* ; code A238) :

Il a besoin de boisements feuillus à écorces crevassées et notamment du chêne pubescent. Vu la surface occupée par la chênaie pubescente son avenir ne semble pas menacé à condition de laisser des arbres dépérissant (sources de nourriture et de logement) et d'éviter les plantations de résineux.

Statuts : annexe I de la Directive « Oiseaux », annexe II de la convention de Berne et espèces d'oiseaux protégées au niveau national en France (art 1 et 5).

IV-1-4 Conclusions :

Le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne et le Pic mar sont des espèces inféodées à la chênaie pubescente (mais avec la présence de vieux arbres). Il conviendra donc de s'assurer de la présence d'îlots dits de sénescence.

L'Ecaille chiné, le Damier de la succise, l'Alouette lulu et le Busard cendré sont inféodés aux milieux de pelouses. Le maintien de celles-ci et notamment des pelouses à orchidées est donc nécessaire.

Les Chauves-souris sont attachées à la mosaïque de milieux ouverts et fermés, de même que le Faucon pèlerin.

La Pie-grièche écorcheur a besoin de milieux ouverts mais avec des fruticées, ou des landes à genévriers.

Enfin l'Ecrevisse à pattes blanches nécessite la sauvegarde des habitats à eaux courantes ou stagnantes.

Aux vues de cette étude, toutes ces espèces sont fortement inféodées aux habitats présents sur le site. La mise en place de mesures spécifiques de type réglementaire ne semble pas prioritaires.

La conservation de la faune patrimoniale passe donc prioritairement par la sauvegarde des habitats présents et de la mosaïque paysagère.

IV-2 Analyse des perturbations et détériorations potentielles

Formations végétales	Menaces
Pelouses à orchidées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles : <ul style="list-style-type: none"> - Absence de pâturage et/ou absence de fauche (lutte contre l'envahissement par les ligneux ou par la Stéheline) ; - Pâturage ou fauche à des périodes néfastes (diminution de la diversité floristique). ➤ Potentielles <ul style="list-style-type: none"> - Remise en culture avec apport d'engrais ; - Reboisement artificiel ; - Extraction de matériaux ; - Dépôts intempestifs ; - Cueillette ; - Fréquentation motorisée ; - Urbanisation.
Pelouses sur substrats rocheux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentielles <ul style="list-style-type: none"> - Destruction au bulldozer ; - Reboisement artificiel.
Prairies de fauche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles <ul style="list-style-type: none"> - Destruction précoce de la végétation haute (avant fin juin) ; Gestion intensive (3 coupes ou plus). ➤ Potentielles <ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole ; - Surpâturage ; - Remise en culture.

Tableau 4 : Analyse des perturbations et détériorations potentielles

Formation végétale	Menaces
Lande à genévriers	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles - Incendie ; - Débroussaillage avec coupe des genévriers. ➤ Potentielles - Reboisement artificiel ; - Remise en culture.
Buxaie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles - Incendie.
Yeuseraie Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentielles - Défrichement ; - Reboisement artificiel.
Aulnaies et sources tufeuses	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles - Destruction du tuf (bulldozer) ; - Assèchement des sources ou ruisseaux ; - Exploitation abusive ; - problèmes physico- chimiques (pollution / eutrophisation).
Forêt de ravin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles - Destruction par bulldozer ; - Incendie. ➤ Potentielles - Exploitation abusive.
Eaux stagnantes et eaux courantes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles - Assèchement et abaissement de la nappe ; - Régularisation mécanique des berges ; - Pollution / eutrophisation.
Grottes non exploitées par le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réelles - Fréquentation intempestive en hiver ; - Dépôt de déchets.
Chênaie pubescente	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentielles - Exploitation abusive (bois de chauffage) ; - Reboisements avec des résineux ; - Défrichements.
Falaises	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de détériorations envisageables ; fréquentation éventuelle par les amateurs d'escalade à surveiller.

IV-3 Détermination des indicateurs

La notion d'indicateurs est destinée à faire le point selon un pas de temps de 5 ans sur la situation des différents habitats notamment des habitats d'intérêt prioritaire et communautaire. Pour cela sont suggérées deux méthodes :

- La superposition de l'orthophotographie aérienne de l'année n et de l'année n+5, avec une analyse diachronique automatique sur SIG (surface ouverte/ embroussaillée/ fermée...).

- Un suivi de quelques quadrats permanents dans des sites précis et représentatifs des habitats communautaires tels que le vallon de Vergnotte et les Pechs avec présence de pelouses sèches à orchidées en bon état de conservation. Les quadrats sont des surfaces carrées de dimensions standard mais adaptées au sujet d'étude, précisément délimitées et repérées au GPS. Les conditions stationnelles (sol, exposition, pente..) sont notées avec une grande précision. On note toutes les espèces présentes avec leur indice d'abondance / dominance. On peut replacer les quadrats le long de transects précis et repérés ou par des lignes segmentées (lignes permanentes de longueur standard mais adaptée au contexte). Ce suivi permettra d'étudier les évolutions au sein des communautés végétales afin de définir au mieux l'état de conservation des habitats et d'ajuster les actes de gestion au contexte écologique local. Un suivi des pelouses calcicoles est en cours de réflexion avec l'Université Bordeaux 1 qui souhaite créer un réseau de sites en Aquitaine. Il est donc projeté d'inclure le périmètre d'étude au sein de ce réseau de suivi et d'étude des pelouses calcicoles (le protocole de suivi sera défini précisément lors de la mise en place de l'expérimentation).

IV-4 Fiches descriptives

Voir le document joint au texte de référence et nommé « fiche espèces / habitats » qui présente toutes les fiches habitats et espèces.

IV-5 Analyse croisée des thématiques patrimoniales et socio-économiques

En utilisant le classement de chaque habitat en degré de naturalité et état de conservation, notions auxquelles on rajoute le critère d'importance au plan communautaire (classement prioritaire par la directive N 2000, ou seulement classement communautaire), il s'ensuit un classement concernant les enjeux d'actions à prévoir et à mener. Ainsi un habitat classé 2 en degré de naturalité avec un état de conservation moyen, et un classement prioritaire au plan de N2000 entraînera un niveau d'enjeu très fort (+++).

Critères de naturalité de l'habitat :

- 1 : écosystème anthropisé
- 2 : écosystème secondaire issu d'un agrosystème extensif en régression
- 3 : écosystème secondaire en cours de dynamique
- 4 : écosystème naturel stable
- 5 : écosystème primaire

L'état de conservation permet de prendre en compte la physionomie générale de la végétation et précise si l'habitat a subi ou non des modifications ou des perturbations dans un passé plus ou moins récent.

Critères de l'état de conservation :

- Bon : milieu en état de conservation optimal
- Moyen : milieu assez préservé mais présentant des perturbations
- Fragile : milieu assez préservé mais présentant une sensibilité très forte aux perturbations

Critères des enjeux d'actions :

- +++ : niveau d'enjeu très fort , importance des actions à mener
- ++ : niveau d'enjeu fort, peu d'actions à mettre en place
- + : niveau d'enjeu faible, pas d'actions urgentes à mettre en place

Habitats	Etat de conservation	Naturalité	Thématique patrimoniale <i>poids sur le site (% de la surface occupée par rapport à la surface totale)</i>	Pratiques de gestion	Caractère	Enjeux d'actions
Pelouses à orchidées	Bon mais fragile	2	Empêcher la fermeture de ces milieux ; 7%	Restauration Pâturage maîtrisé Fauche (périodes à préciser)	Communautaire et parfois Prioritaire	+++
Pelouses sur substrats rocheux	Bon	4	Maintenir en l'état ; 17%	Pâturage maîtrisé	Prioritaire	++
Prairies de fauche	Moyen	2	Œuvrer au maintien ; 17%	Développer des pratiques de fauche correctes	Communautaire	++
Landes à genévrier	Fragile	3	Maintenir en l'état et éviter la fermeture ; 0,6 %	Pâturage si possible ou entretien par éclaircies	Communautaire	++
Buxaies	Bon	4	Maintenir en l'état ; 1,4 %	Néant	Communautaire	+
Aulnaies	Fragile	4	A protéger spécifiquement ; 0,11%	Laisser sans exploitation ou intervenir légèrement en futaie jardinée.	Prioritaire	+++
Forêts de ravin	Bon	4	A conserver en l'état ; 0,12%	Ne rien faire	Prioritaire	++
Eaux stagnantes ou courantes	Fragile	2	Maintenir la circulation de l'eau sans intervention ; 0,12%	Veiller au bon fonctionnement du bassin versant et à la qualité des eaux.	Communautaire	+++

Tableau 5 : analyse croisée des thématiques patrimoniales et socio-économiques

Habitats	Etat de conservation	Naturalité	Thématique patrimoniale <i>poids sur le site</i> <i>(% de la surface occupée par rapport à la surface totale)</i>	Pratiques de gestion	Caractère	Enjeux
Grottes à chauve-souris	Fragile	4	Eviter le dérangement des espèces présentes ; présence de secteurs de chasse (cultures) ; ponctuel.	Poser des grilles pour empêcher la fréquentation notamment en période d'hibernation	Prioritaire	+++
Chênaies pubescentes	Bon	4	Exploitation de bois de chauffage ; 44%	Créer des îlots de vieillissement ; ne pas enrésiner et conserver la mosaïque d'habitats	Habitat d'espèces	+
Sources tufeuses	Fragile	3	Eventuellement captages ; 0,02 %	Ne pas intervenir ; les laisser en l'état	Prioritaire	+++
Yeuseraies	Bon	5	Eventuellement exploitation de bois de chauffage mais en général endroits escarpés peu accessibles ; 1,3 %	Laisser en l'état	Communautaire	++
Falaises	Bon	4	Laisser en l'état ; quasi ponctuel.	Limiter la fréquentation	Habitat d'espèces	++

IV-6 Les enjeux

Les enjeux de conservation du document d'objectifs « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou » (site n° FR 7200733), explicités dans le IV-7, sont énumérés au sein des fiches habitats présentes en annexe. Ces fiches permettent d'appréhender de manière synthétique l'ensemble de l'analyse écologique, les thématiques patrimoniales et les actions à mettre en œuvre pour assurer un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

IV-7 La hiérarchisation des enjeux

IV-7-1 Le travail par entités

Comme un gros travail de synthèse a été réalisé pour la définition des habitats (suppression des recouvrements syntaxonomiques avec priorité à l'habitat dominant), il paraît nécessaire de conserver tous les habitats sans créer des entités de regroupement.

IV-7-2 Hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux s'appuie sur deux approches :

- La hiérarchisation de la valeur patrimoniale ;
- La hiérarchisation de l'urgence des mesures ;

Ceci permet une bonne lecture des enjeux de conservation et implique des choix d'objectifs de site et opérationnels de gestion pertinents qui tiennent compte du contexte humain local.

a) Hiérarchisation de la valeur patrimoniale

Cette hiérarchisation patrimoniale a été effectuée pour les habitats naturels, la faune et la flore patrimoniale.

Pour les Habitats naturels, la valeur patrimoniale prend en compte les notions de la Directive habitats (communautaire **HC** et prioritaire **HP**) et la valeur régionale (**R++** forte, **R+**, moyenne dont paysagère)

Pour les espèces, la valeur patrimoniale prend en compte :

- le statut de protection en rapport avec les Directives Européennes Habitats et Oiseaux, nationale et régionale ;
- La rareté de l'espèce au niveau régional ;
- La rareté de l'espèce sur le site.

Cette analyse permet de définir **trois niveaux de valeur patrimoniale** pour les habitats et les espèces:

- 1 : habitats et espèces présentant une valeur patrimoniale très forte ;
- 2 : habitats et espèces présentant une valeur patrimoniale forte ;
- 3 : habitats et espèces présentant une valeur patrimoniale moyenne.

b) Hiérarchisation de l'urgence des mesures à prendre

Cette notion met en corrélation les niveaux d'enjeu des actions à mener définis par l'analyse croisée des thématiques patrimoniales et socio-économiques et la sensibilité des habitats qui tient compte de l'aptitude des habitats à réagir à plus ou moins long terme à des perturbations.

c) Enjeux pour les habitats naturels

Le tableau ci-après présente les différents critères utilisés lors de cette étude. Trois niveaux de priorité se dégagent de cette analyse pour le site :

- Priorité 1 : habitats à valeur patrimoniale très forte et enjeux de priorité très forte ;
- Priorité 2 : habitats à valeur patrimoniale forte et enjeux de priorité forte ;
- Priorité 3 : habitats à valeur patrimoniale moyenne et enjeux de priorité secondaire.

Sur le tableau présents ci-après, on dégage les enjeux prioritaires :

Élément à valeur patrimoniale	Codification	Valeur patrimoniale	Enjeux d'actions	Sensibilité	Priorité
Pelouses calcicoles mésophiles	Natura 6210-12-13-22 CB 34.3	HP 1	+++	Fragile ++ Concurrence graminée	1
Pelouses calcicoles xérophiles	Natura 6210-26-27 CB 34.3	HP 1	+++	Fragile ++ Concurrence graminée	1
Pelouses pionnières	Nat 6110-1 CB 34.11	HP 1 R ++	++	Stable	2
Prairies maigres de fauche	N 6510-3 CB 38.2	HC 2 R +	++	Risque d'eutrophisation	2
Landes à genévriers communs	N 5130-2 CB 31.88	HC 2 R +	++	Fragile Surface réduite Essence sensible aux feux	2
Buxaies	N 5110-1 CB 31.82	HC 2 R +	+	Stable	3
Chênaies pubescentes	CB 41.711	R + 3	+	Stable	3
Yeuseraies aquitaines	N 9340-10 CB 45.33	HC 2 R ++	++	Stable	3
Aulnaies frênaies sur tuf	N 91 E0-8 CB 44.3	HP 1 R ++	+++	Fragile Peu de surface réduite	1
Forêts de pente	N 9180-2 CB 411.4	HP 1 R ++	++	Milieu rare	2
Eaux stagnantes ou courantes	N 3260/3140 CB 24.16, 24.4	HC 1 R ++	+++	Fragile	1
Pentes rocheuses, falaises	N 8210-9 CB 62.1	HC 2 R ++	++	Stable	3
Sources tufeuses	N 7220-1 CB 54.12	HP 1 R ++	+++	Très vulnérable	1
Grottes non exploitées	N 8310-65 CB 65	HC 2	+++	Dégradation touristique	1

Tableau 6 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats naturels patrimoniaux

Légende : HC : habitat communautaire ; HP : habitat prioritaire ; R ++ : Valeur régionale forte ; R + : Valeur régionale moyenne dont paysagère ; N code natura 2000 ; CB : code corine biotope.

Priorité très forte : sauvegarde et nécessité de moyens pour cette sauvegarde (priorité 1)

- **Pelouses à orchidées** : c'est un habitat communautaire pouvant être prioritaire si une grande richesse en orchidées est notée lors d'inventaires précis. La surface n'est pas très importante sur le site et sa naturalité est faible. Le but est donc, dans un premier temps, de conserver les surfaces de pelouses à Orchidées sur le site et si possible dans un deuxième temps, de les développer.

- **Aulnaies et sources tufeuses** : c'est un habitat prioritaire qui possède une surface infime sur le site et une grande fragilité.

- **Eaux stagnantes ou courantes** : cet habitat communautaire abrite une espèce rare (Ecrevisse à patte blanche), possède un faible degré de naturalité et une grande fragilité.

- **Grottes à chauve-souris** : elles abritent des espèces d'intérêt communautaire et c'est un habitat fragile menacé par la fréquentation touristique.

Priorité forte (priorité 2)

- **Prairies de fauche** : habitat d'intérêt communautaire, il possède une surface très restreinte avec un degré de naturalité faible.

- **Landes à Genévrier** : habitat d'intérêt communautaire, il est très peu présent sur le site, avec un degré de naturalité faible.

- **Pelouses sur substrats rocheux** : habitat prioritaire avec un bon degré de naturalité et couvrant une surface correcte sur le site.

- **Forêt de ravin** : habitat prioritaire, de bon degré de naturalité et occupant une surface faible (à suivre mais peu d'actions sont à mettre en œuvre).

Seconde priorité (priorité 3)

- **Yeuseraie** : habitat d'intérêt communautaire possédant un bon degré de naturalité sur une surface faible (liée aux exigences écologiques de l'habitat).

- **Falaises** : habitat d'intérêt communautaire possédant un bon degré de naturalité. Il est réparti sur une surface faible (liée aux exigences écologiques de l'habitat).

- **Chênaie pubescente** : très présent sur le site, il possède un bon degré de naturalité. Il peut héberger des espèces d'intérêt communautaire et il est nécessaire à la mosaïque de milieux indispensable à la flore et à la faune locale.

- **Buxaie** : cet habitat d'intérêt communautaire possède un bon degré de naturalité et occupe une surface faible sur le site (liée aux exigences écologiques de l'habitat).

(d) Enjeux pour la faune et la flore

A partir de ces critères, trois niveaux de priorité ont été établis (pour le site) :

- Priorité 1 : espèce à très forte valeur patrimoniale
- Priorité 2 : espèce à forte valeur patrimoniale
- Priorité 3 : espèce à valeur patrimoniale moyenne

Les espèces animales et végétales de priorité 1 feront l'objet de mesures de gestion et de suivi spécifique sur le site Natura 2000. Les espèces de priorité 2 et 3 seront prises en compte lors de l'élaboration des mesures de gestion.

Noms vernaculaire	Noms scientifique	Espèce d'intérêt communautaire (annexe II DH)	Protection nationale	Protection régionale	Rare en aquitaine	Rare sur le site	Priorité
Flore							
Marguerite de Saint-Michel	<i>Aster amellus</i>		✓		✓	✓	2
Insectes							
Damier de la Succise	<i>Eurodryas aurinia</i>	✓	✓				2
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctata</i>	✓				✓	3
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	✓	✓				2
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	✓					3
Crustacés							
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Australopotamobius pallipes</i>	✓	✓		✓	✓	1
Chiroptères							
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	✓	✓			✓	2
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	✓	✓			✓	2
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	✓	✓			✓	2

Noms vernaculaire	Noms scientifique	Espèce d'intérêt communautaire (annexe I D0)	Protection nationale	Protection régionale	Rare en aquitaine	Rare sur le site	Priorité
Oiseaux							
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	✓	✓			✓	2
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	✓	✓				2
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	✓	✓			✓	3
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	✓	✓		✓	✓	2
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	✓	✓				3
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	✓	✓		✓		2
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	✓	✓			✓	2

Tableau 7 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces patrimoniales

d) Remarques sur l'urgence des mesures à prendre

En l'état actuel des connaissances, l'ensemble des habitats et des espèces présents ne semblent pas menacés de disparition **à court terme**.

Néanmoins, les pelouses à orchidées, les aulnaies et les sources tufeuses, les eaux courantes et les eaux stagnantes pourraient, à **moyen terme, être très menacées** (par manque d'entretien et par dégradation de la qualité biologique et physico-chimique du réseau hydrographique).

L'Ecrevisse à patte blanche (*Austropotamobus papilles*) possède des populations très localisées qui, à **moyen terme, pourraient être menacées de disparition**.

De ce fait, ces deux enjeux sont en priorité 1 au sein du document d'objectifs du « Plateau de Lascrozes et coteaux du Boudouyssou ».

V- Objectifs et stratégie de gestion

V-1 Définition des objectifs de site :

Composé d'une mosaïque d'habitats et d'une dispersion importante des espaces (1228 ha sur 11 communes), le site « Plateau de Lascrozes et Coteaux du Boudouyssou » peut être dissocié en deux ensembles d'habitats communautaires qui se distinguent par des critères physiques et des usages (agricoles ou de loisirs) différents.

- Les coteaux calcaires : succession de plateaux calcaires (Pech ou Tuc) du Pays de Serres et du Quercy Blanc.
- Les vallons et ruisseaux : ruisseau de Vergnote

La définition des objectifs de conservation et des propositions de gestion des habitats et des espèces du site tient compte du fait que les habitats et les espèces appartenant à un même ensemble écologique (coteaux calcaires, vallons et ruisseaux) sont généralement concernés par les mêmes problématiques. Par "conservation", la Directive Habitats entend un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces dans un état favorable.

V-1-1 Objectifs Généraux du site **O**

Les objectifs généraux définissent l'ossature du Document d'Objectifs. Ils impliquent des objectifs opérationnels **O** liés aux caractéristiques originales du site et déterminées par les habitats communautaires ou prioritaires relevant de l'annexe I et les espèces communautaires relevant de l'annexe II de la Directive Habitat.

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

- O1** *Maintenir et développer les espaces ouverts (pelouses, landes, prairies)*
- O2** *Restaurer les habitats communautaires*
- O3** *Favoriser le maintien de la chênaie verte et de l'aulnaie – frênaie.*
- O4** *Maintenir un entretien léger des cours d'eau.*
- O5** *Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II) présents sur site*

OII :Préserver et améliorer la qualité de l'eau.

- O6** *Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydrosystème dans sa globalité.*

OIII :Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

- O7** *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*
- O8** *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

OIV :Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site

- O9** *Communiquer, informer.*
- O10** *Animer et coordonner le docob.*
- O11** *Encourager et soutenir les actions favorables à une meilleure connaissance du site.*
- O12** *Valoriser la valeur patrimoniale des habitats naturels et des espèces communautaires.*
- O13** *Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*

V-1-2 Objectifs opérationnels o

Les objectifs opérationnels se traduisent par des actions et des mesures de gestion des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces communautaires sous forme d' :

- actions de bonnes pratiques notées BP : le maintien de ces pratiques favorables à l'état de bonne conservation des habitats et des espèces peuvent être déjà effectives sur le site ou relever « d'engagements à ne pas faire ». Elles correspondent à l'objectif opérationnel **O13 Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**. Elles ne donnent pas lieu à contrepartie financière et font partie des engagements non rémunérés :
 - des contrats Natura 2000 qui accompagnent les engagements faisant l'objet d'une rémunération
 - de la Charte Natura 2000 qui sera établie et intégrée au document d'objectifs et pour laquelle l'ayant droit signataire pourra bénéficier d'une exonération de la TFNB.
- Actions d'intervention notées A : elles précisent l'intervention à mener sur le site autant en direction des habitats et des espèces que des acteurs locaux et des propriétaires. Suivant le type d'actions préconisées l'intervention se traduira par :
 - des actions de gestion sur les milieux naturels mises en place sous forme de contrats de type contrat d'agriculture durable – CAD - (outil de contractualisation agro-environnemental) sur les parcelles agricoles et contrat Natura 2000 sur les parcelles non agricoles.
 - des actions d'amélioration des connaissances scientifiques et de suivi sous la forme d'études hors contrat Natura 2000.
 - Des actions d'accompagnement auprès des acteurs locaux et des propriétaires : ces actions hors contrat Natura 2000 viseront à aider à la mise en oeuvre du document d'objectifs sous l'impulsion d'une structure d'animation et d'un comité de pilotage local. Elles contribueront à favoriser la souscription de contrats pour atteindre les objectifs de préservation des habitats et des espèces communautaires et à valoriser le site en tant qu'espace patrimonial remarquable, réservoir de biodiversité.

V-1-3 Moyens pour mettre en œuvre les actions proposées :

Parmi les mesures proposées dans ce Document d'objectifs, il convient de distinguer les mesures qui tendent vers :

➤ la construction des contrats Natura 2000

- Pour les parcelles agricoles (parcelles de Surface Agricole Utile, SAU) :

Les contrats Natura 2000 sur les parcelles agricoles prendront la forme de Mesures Agro Environnementales territorialisées actuellement en cours de finalisation. Quand celles-ci seront abouties, les mesures actuellement choisies dans les synthèses régionales des **C.A.D** (Contrat d'Agriculture Durable) pour répondre aux objectifs de conservation seront transformées selon les nouvelles dispositions arrêtées (engagements, rémunérations, modalités d'instruction et de contrôle).

Les mesures agro- environnementales qui constituent les CAD, élaborées dans chaque Région par l'Etat en collaboration avec la profession agricole, sont réunies au sein de « *synthèses régionales* ». Les actions retenues pour la mise en oeuvre du Docob sont issues des deux synthèses Aquitaine et Midi Pyrénées. Quand le nouveau dispositif de mesures agro-environnementales sera opérationnel, il sera substitué aux cahiers des charges définis par ces synthèses les nouvelles mesures agro-environnementales. Si l'objectif des mesures demeurera le même, les engagements et les coûts seront susceptibles d'être modifiés.

- Pour les parcelles situées hors SAU :

Ces contrats sont conclus entre l'Etat et l'ayant droit concerné sur la base du volontariat (financement du ministère chargé de l'environnement). Ce type de mesure se réfère à la circulaire DNP/SDEN n°2004-3 du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.214-23 à R 214-33 du code rural ;

➤ **l'adoption d'une charte de bonnes pratiques selon la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005 (Charte Natura 2000) ;**

➤ **un engagement dans des actions d'accompagnement** (inventaires complémentaires, sensibilisation à l'environnement..)

:

V-2 Les actions

V-2-1 Principaux programmes référents du territoire concerné

Toutes les actions et les mesures proposées tiennent compte des réglementations et des programmes déjà existants en matière d'urbanisme, d'activités agricoles, de protection de la nature, de protection de l'eau et des divers arrêtés en vigueur à ce jour.

a) International

- **Convention de Washington** (3 mars 1973) relative au commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction
- **Convention de Bonn** (23 juin 1979) : relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
- **Convention de Berne** (19 septembre 1979) : relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- **Convention sur la diversité biologique** (sommet de Rio, juin 1992) : relative à la prévention des causes de la réduction ou de la perte sensible de la diversité biologique à la source.

b) Européen

- **Directive « oiseaux »** (2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages
- **Directives « habitats, faune, flore »** (21 mai 1992) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- **Directive « nitrates »** (décembre 1991) Elle constitue le principal instrument réglementaire pour lutter contre les pollutions de toutes les eaux quels que soient leur origine et leur usage ainsi que celles liées à l'azote provenant de sources agricoles (l'azote toutes origines confondues) . *L'application nationale de cette directive entraîne la délimitation de zones vulnérables, commune de Villeneuve/Lot et la définition de programmes d'action tels que les Plan de Maîtrise des Effluents d'Origine Agricole (PMPOA) sur les communes de Anthé et Courbiac s'appliquant à tous les agriculteurs de cette zone.*
- **Politique Agricole Commune : Mesures de conditionnalité**

c) National

- **loi sur la protection de la nature** (10 juillet 1976) "... la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection de ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général..."
- **Loi sur l'eau** (3 janvier 1992) "...la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce..., de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année... le développement et la protection de la ressource en eau ..."
- **Loi pêche** (29 juin 1984) "...la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ... la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource ... maintien d'un débit réservé garantissant la vie, la libre circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux... » Institution des Schémas Départementaux de Vocation Piscicole.
- **Loi Solidarité Renouvellement Urbain du** (SRU du 13 décembre 2000)
- **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire** (LOADDT, 25 juin 1999) Elle permet la reconnaissance législative de la notion de « Pays » permettant la mise en place d'une Charte de Développement en association avec un Conseil de Développement (loi du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat)
- **Evaluation d'incidence**
- **Inventaire ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) *Sur le site ce sont essentiellement les coteaux calcaires qui sont répertoriés dans cet inventaire : Pechs de Trémons et Cazideroque (n° 4746), Pechs de Penne d'Agenais (n° 4745), Bois de Garroussel (n° 4748), Coteaux de Tournon d'Agenais et Courbiac (n° 4749), Plateau de Lascrozes (n° 4836).*

d) Local (régional, départemental, communal)

- **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** : Le SDAGE Adour/Garonne fixe des objectifs de qualité et de quantité de l'eau ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre (révisable en 2005). *En 1996 l'Agence de Bassin Adour-Garonne réalise un Cahier Géographique sur le Lot qui donne un état des lieux de la rivière. Le site se situe dans la basse vallée du Lot classé cours d'eau réservé (partie sur laquelle aucune autorisation ou concession ne sera donnée pour des entreprises hydrauliques nouvelles) et constitue le bassin versant Sud d'un de ses affluents, le Boudouyssou classé en qualité bonne 1B en 1992-93*
- **Un programme Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine (AREA)** initié par le Conseil régional a pour objectif le financement de la mise aux normes des bâtiments d'élevage notamment le stockage et la récupération des effluents. *L'ensemble du site et du bassin versant du ruisseau de Vergnote est éligible à ces aides. L'intégration paysagère des bâtiments agricoles peut être aussi prise en compte.*
- **Plan Départemental des Déchets**
- **Plan Départemental des Risques**
- **Charte de l'environnement.** *Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot créé en 1996 rassemble 94 communes dont les 10 concernées par le site en Lot-et-Garonne. Depuis 2002 , accompagné d'un Conseil de Pays il travaille à l'élaboration et la mise en place de projets dits structurants en matière de développement durable de ce territoire. L'entretien des ruisseaux, la valorisation du patrimoine naturel font partie de ses missions.*
- **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)**
- **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS).** Compétence directe du département qui a pour objet la protection par la gestion, l'ouverture au public de sites naturels et la réalisation d'itinéraires de promenades et de randonnées. La protection des Espaces Naturels Sensibles peut s'effectuer par l'instauration de zones de préemption afin d'établir une veille foncière, l'aide à la maîtrise foncière, l'aménagement et l'entretien. Deux espaces de pelouses calcicoles ont fait l'objet d'une acquisition par le CREN Aquitaine afin d'en assurer la gestion et la préservation des espèces remarquables : Castelmerle, 8ha80 à Villeneuve/Lot et Casserouge, 5 ha27 à Tournon d'Agenais

V-2-2 Fiches actions

Des stratégies d'actions et des prescriptions de gestion pour atteindre les objectifs opérationnels ont été discutées en groupes de travail. Elles sont récapitulées sous forme de fiches appelées Fiches « Actions ».

Ces fiches regroupent l'ensemble des actions d'un même objectif opérationnel. **Thématiques**, elles abordent les mesures de gestion proposées par habitat ou par espèce à **l'échelle du site**. Néanmoins, elles peuvent être aussi **sectorielles** et elles ne concerneront alors que les actions de conservation d'un habitat ou d'une espèce en **un lieu précis** du site et en relation avec une ou plusieurs activités humaines.

LES PELOUSES ET PRAIRIES DE FAUCHE H6210 – H6110 - H6510

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O1 *Maintenir et développer les espaces ouverts (pelouses, landes, prairies)*

O2 *Restaurer les habitats communautaires*

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II : Ecaille chiné et Damier de la succise) présents sur site*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Ouverture des parcelles fortement et moyennement embroussaillées
- Réhabilitation de vergers abandonnés
- Gestion par la fauche
- Remise en état de berges de cours d'eau
- Réhabilitation des fossés
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Suivi des effectifs de population

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES FORMATIONS A GENEVRIERS H 5130

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O1 *Maintenir et développer les espaces ouverts (pelouses, landes, prairies)*

O2 *Restaurer les habitats en cours de fermeture*

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II, Lucane cerf-volant)*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Ouverture des parcelles fortement et moyennement embroussaillées en réalisant des éclaircies ponctuelles.
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Préserver les vieux sujets

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES YEUSERAIES (FORETS DE CHENES VERTS) H9340

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O3 Favoriser le développement de la chênaie verte

O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II, *Lucane cerf-volant*)

O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.

Actions d'intervention

- Favoriser la diversité d'âge des peuplements, la maturation de ce type de milieu nécessite la conversion de zones de futaie régulière
- Entretien du sous-bois par le pâturage ou le débroussaillage ponctuel
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES AULNAIES H91E0

Objectifs généraux

OI Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OII Préserver et améliorer la qualité de l'eau

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 Restaurer les habitats communautaires

O3 Favoriser le développement de l'aulnaie – frênaie

O4 Maintenir un entretien léger des cours d'eau

O5 Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II :Ecrevisse à pattes blanches) présents sur site

O6 Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité

O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.

O8 Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.

Actions d'intervention

- Travaux favorisant le cortège spontané en feuillus correspondant au caractère alluvial de cet habitat
- Eviter tous travaux lourds perturbant le milieu naturel, l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique et adapter le type d'engins et les itinéraires techniques à la structure du sol (portance...)
- Favoriser la diversité d'âge des peuplements
- Protection des berges naturelles à aulnes et à saules
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Suivi des effectifs de population
- Respect de la législation sur le commerce et le transport des écrevisses

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES BUXAIES H5110

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 Restaurer les habitats communautaires

O5 Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II :Lucane cerf-volont) présents sur site

O7 Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.

Actions d'intervention

- Elimination systématique des ligneux
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES FORETS DE RAVINS H9180

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 *Maintenir les habitats communautaires*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

Actions d'intervention

- Laisser le couvert végétal en évitant les coupes et en ne pratiquant que des prélèvements ponctuels d'arbres
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP08 : Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

LES CHENAIES PUBESCENTES, HABITAT D'ESPECES (LUCANE CERF-VOLANT, GRAND CAPRICORNE)

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II :Lucane cerf-volant et Grand capricorne) présents sur site*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Entretien éventuel du sous-bois par le pâturage ou débroussaillage et fauche ponctuels
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Suivi des effectifs de population

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

**EAUX STAGNANTES, EAUX COURANTES (H3260 / H3140)
ET SOURCESTUFEUSES H7220**

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OII Préservé et améliorer la qualité de l'eau

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O2 *Restaurer les habitats communautaires*

O3 *Favoriser le développement de l'aulnaie-frênaie*

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II :Ecaille chiné et Damier de la succise, Ecrevisse à pattes blanches) présents sur site*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Restructurer et conserver un réseau de bonne qualité en amont des cours d'eau et sources tufeuses
- Favoriser la fauche ou le pâturage sur les prairies humides et de bordure de ruisseaux
- Remise en état de berges de cours d'eau
- Réhabilitation des fossés
- Favoriser la diversité d'âge des peuplements d'aulnes et de saules
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Respecter les périodes de reproduction de la faune
- Surveiller le développement d'espèces qui pourraient dégrader l'habitat (comblement par ligneux, espèces invasives...)
- Eviter tous travaux lourds perturbant le milieu naturel, l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique et adapter le type d'engins et les itinéraires techniques à la structure du sol (portance...)
- Suivi des effectifs de population d'écrevisse à pattes blanche

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP03 : Pas de retournement du sol

BP04 : Pas de dessouchage

BP05 : Pas de reboisement artificiel en ripisylve

BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP08 : Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

LES FALAISES (H8210) ET GROTTE NON EXPLOITEES (H8310) HABITAT D'ESPECES DE CHAUVESOURIS

Objectifs généraux

OI : Maintenir et restaurer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site.

OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux, des vallons et ruisseaux.

Objectifs opérationnels

O5 *Préserver les habitats des espèces communautaires(annexe II :Grand murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe) présents sur site*

O7 *Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle favorable aux cortèges faunistiques et floristiques locaux.*

O8 *Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables.*

Actions d'intervention

- Protection des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés
- Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques
- Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés
- Favoriser la diversité des peuplements d'âge et d'essences caducifoliées
- Respecter les périodes de reproduction et d'hibernation des espèces
- Suivi des effectifs de population

Actions de bonnes pratiques

BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation

BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site

BP07 : Maîtrise de la fréquentation

BP08 : Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif

BP09 : Non intervention sur les parois rocheuses et limitation de l'activité d'escalade aux zones existantes

BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.

BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds

APPLICATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ANIMATION ET VALORISATION DU SITE

Objectifs généraux

OIV : Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liées aux enjeux du site

Objectifs opérationnels

- O9** *Communiquer et informer*
- O10** *Animer et coordonner le Docob*
- O11** *Encourager et soutenir les actions favorables à une meilleure connaissance du site (espèces, habitat)*
- O12** *Valoriser la valeur patrimoniale des habitats naturels et des espèces communautaires.*
- O13** *Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*

Actions d'intervention

- Réaliser des documents d'information
- Accompagner les propriétaires et les acteurs sur le terrain
- Aider à la contractualisation
- Animer le Comité de pilotage local et du Comité de suivi
- Aider à la mise en œuvre de projets collectifs
- Elaborer la Charte Natura 2000
- Evaluer les habitats et des espèces communautaires avant et après les mesures mises en œuvre
- Réaliser des outils de diffusion et de vulgarisation des données scientifiques
- Soustraire les parcelles d'intérêt communautaire à la pression d'urbanisation
- Encourager les actions de bonnes pratiques

V-2-3 Tableau de synthèse des modalités d'application des objectifs opérationnels proposées

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors contrat
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	Actions d'accompagnement AHC
OI : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces naturelles d'intérêt communautaire. ➤ Les habitats	O1 : Maintenir et développer les espaces ouverts	A1 : Gestion par la fauche		2001A01 / 190 3E01 / 1903A00	CN03	
		A2 : Gestion par le pâturage		1903A00	CN04 / CN11	
		A3 : Entretien des haies et des lisières		0602A00 / 0618A00	CN05 / CN07	
	O2 : Restaurer les habitats communautaires en cours de fermeture	A4 : Travaux favorisant le cortège floristique spontané de l'habitat (déboursoillage et maintien d'îlots arborés)		1901A01 / 1902A00	CN01 / CN02 / CN06	
		A5 : Réhabilitation des pelouses sous vergers		1801A00 / 1903E01 / 1903A00	CN03 / CN04 / CN11	
		A6 : Restauration et protection des berges naturelles à Aulnes et à Saules des cours d'eau et fossés		0604A00 / 0603BO1	CN06 / CN09 / CN10	
	O3 : Favoriser le développement de la chênaie verte et de l'aulnaie-frênaie	A7 : Travaux favorisant le caractère spontané des feuillus correspondant à l'habitat		0502A00	CN06	
		A8 : Protection des berges naturelles à aulnes et à saules des cours d'eau		0603C	CN06 / CN09	
		A9 : Favoriser la diversité d'âge des peuplement			CN17	
	O4 : Maintenir un entretien léger des cours d'eau	A10 : Gestion douce des berges des cours, de leurs abords et des fossés		0603B variante 0603B01 / 0603C / variante 0603C02 / 0604C01	CN09 / CN10	

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC	
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN		
➤ Les espèces	O5 : Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II)	SE : Evaluation des populations avant et après la mise en œuvre des actions				Suivis scientifiques AHC02 à AHC05	
Lucane cerfvolant et Grand capricorne		A11 : Préserver les vieux feuillus potentiellement utilisés par l'espèce		0615A00	CN16		
		A12 : Favoriser la diversité d'âge des peuplement			CN17		
Ecaille chiné et Damier de la Succise	Eviter la fermeture des milieux humides et des pelouses sèches calcaires	A13 : Respecter les périodes de reproduction de la faune		2003B0A	CN03		
		A14/SE1 : Gestion par pâturage ou fauche Suivi des effectifs de population		2001A01/ 190 3E01 / 1903A00	CN03 / CN04 / CN11		
Ecrevisse à pattes blanches	Protection du biotope , suivi des population et contrôle de la prolifération d'espèces concurrentes	A15 : Protection des berges naturelles à aulnes et à saules		0502A00 / 0603B / 0604A00	CN09		
		A16 :Eviter tous travaux lourds perturbant le milieu naturel, l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique		0603C + variante prairie 0604C01 / 2001A01	CN09 / CN10 / CN14		
		A17 : Respect de la législation sur le commerce et le transport des écrevisses (arrêté du 21/07/1983					
		SE2 : Suivi de l'espèce				AHC03	

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	
➤ Les espèces	O5 : Préserver les habitats des espèces communautaires (annexe II)	SE : Evaluation des populations avant et après la mise en œuvre des actions				Suivis scientifiques AHC02 à AHC05
Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand murin	Protection des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés	A18 : Protection des gîtes par pose de grilles			CN15	
		A19 : Maintien de la mosaïque d'habitats : Maillage bocager, effet de lisière, arbres isolés, mares et points d'eau.		O502A00 / 0611A00 / 0602A00 / 0615A00 / 0618A00 / 1801A00 /	CN05 / CN07 / CN08 / CN13	
		A20 : Limitation des traitements phytosanitaires		0804A03 / 0806A00 / 0902A01 / 0902A03 / 2003A00 / 2003B00		
		A21 : Maintien des ripisylves		0603C	CN09	
		A22 : Maintien des prairies pâturées et de fauche		1903A00 / 2001A01 / 2003A00 / 2003B00 /	CN03 / CN04 / CN11	
		A23 : Favoriser la diversité des peuplements d'âge et d'essences caducifoliées			CN17	

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	
OII : Préserver et améliorer la qualité de l'eau	O6 : Assurer une gestion concertée pour maintenir l'hydro système dans sa globalité	A24 : Restauration et entretien des mares et points d'eau		0611A00	CN13	Améliorer les connaissances sur le système hydrologique du ruisseau de Vergnote AHC06
		A25 : Gestion douce des cours d'eau et fossés		0603C + variante prairies / 0603C01 / 0604A00 / 0604C01 /	CN09 / CN10	
		A26 : Réduire les pollutions : intrants agricoles et traitements chimiques		0804A03 / 0902A01 / 0902A03 / 2003B00	CN14	
OIII : Préserver une mosaïque d'habitats naturels et développer sa fonctionnalité au sein des écosystèmes des coteaux et des vallons.	O7 : Maintenir la mosaïque d'habitats fonctionnelle, favorable aux cortèges floristiques et faunistiques locaux	A27 : Entretien de la diversité des habitats naturels et des unités paysagères : haies, lisières, mares et point d'eau, arbres isolés		O5O2A00 / 0611A00 / 0602A00 / 0615A00 / 0618A00 / 1801A00 /	CN05 / CN07 / CN08 / CN13	
	O8 : Améliorer les connaissances et le suivi des espèces remarquables	SE3 : Inventaires des populations et suivis scientifiques				AHC02 à AHC05

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions <i>A : action de gestion</i> <i>SE : suivi et études</i> <i>AI : Animation et information</i>	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors Contrat AHC Ou Actions d'accompagnement AAC
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	
OIV : Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site	O9 : Communiquer, informer	AI 1 : Réaliser des documents d'information , AI2 : Accompagner les propriétaires et les acteurs sur le terrain.			CN14 / CN15	AAC02 AHC01
	O10 : Animer et coordonner le docob	AI3 : Recherche de contractants volontaires et aide à la contractualisation, animation du Comité de Pilotage et suivi des contrats				AHC01
	O11 : Encourager et soutenir les actions favorables à une meilleur connaissance du site (espèces, habitats)	AI4 : Aider à la mise en oeuvre de projets collectifs conformes au docob . AI5 : Elaborer la Charte Natura 2000. AI6 : Réaliser des inventaires et des suivis				AHC01

Objectifs de site	Objectifs opérationnels	Actions	Bonnes pratiques du site	Contrats Natura 2000		Hors contrat
				Contrats Agriculture Durable CAD	Contrats FGMN CN	Actions d'accompagnement AHC
OIV : Mettre en œuvre les objectifs et les mesures liés aux enjeux du site	O12 : Valoriser la valeur patrimoniale des habitats et des espèces communautaires	AI7 : Réaliser des outils de diffusion des données scientifiques. AI8 : Mettre en œuvre des actions pédagogiques pour les scolaires. AI9 : Réaliser des outils de vulgarisation à destination du public.				AAC01 AAC02
	O13 : Réduire les facteurs pouvant porter atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	AI10 : Soustraire les parcelles d'intérêt communautaire à la pression d'urbanisation				Porter à connaissances : PLU, cartes communales, permis de construire, étude d'impacts et autres documents AHC01

V-2-4 Tableau de synthèse des bonnes pratiques

ACTIONS DE BONNES PRATIQUES NOTEES BP	REGLEMENTATION MESURES	ACTEURS
BP01 : Pas de terrassement pour diverses raisons : ouverture de sentier, carrière, urbanisation.	Code de l'urbanisme	Tous usagers Exploitants agricoles DDAF Communes Propriétaires. Associations de chasse privées et communales
BP02 : Pas de décharge sauvage favorisant l'eutrophisation du site.	Plan départemental des déchets	
BP03 : Pas de retournement du sol.	Code rural	
BP04 : Pas de dessouchage.		
BP05 : Pas de reboisement.		
BP06 : Limitation des activités de loisirs motorisées ayant un impact sur le sol et d'escalade hors zones déjà existantes.	Arrêtés communaux Signalétique	
BP07 : Maîtrise de la fréquentation.		
BP08 : Respect du cheminement sur les chemins pour éviter tout piétinement abusif.		
BP09 : Non intervention sur les parois rocheuses et limitation de l'activité d'escalade aux zones existantes.		
BP10 : Respect des règles de bonne conduite : pas de dépôt de déchet, pas de cueillette abusive et de prélèvement d'espèces animales ou végétales dites rares ou protégées.		
BP11 : Maintien de l'activité chasse selon les pratiques existantes à ce jour et favorisant les déplacements à pieds.	Listes des espèces protégées	
	Réglementation de la chasse en vigueur	

VI- Bibliographie

VI-1 GENERAL / GESTION DES MILIEUX

ATEN, « Guide méthodologique des documents d'objectifs NATURA 2000 ». 144 p.

EDITIONS DES JOURNAUX OFFICIELS, septembre 2000 « Législation et réglementation: protection de la nature, faune et flore ». 691p.

Espaces Naturels de France, 2000 « Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts ». 134 p.

MAIZERET, « Objectifs de gestion des espaces protégés ». ATEN.

MAUBERT, DUTOIT, « Connaître et gérer les pelouses calcicoles ». ATEN.

Réseau E.S.P.A.C.E., 1998 « Les cahiers techniques du Pique-Bœuf, 15 p.

RNF, « Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des Réserves Naturelles ».

VI-2 HABITATS

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2001 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers ». La Documentation Française, 339p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 : Espèces végétales ». La Documentation Française, 271p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 : habitats agropastoraux volume 1 et 2 ». La Documentation Française, 445p et 487p.

CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000, 2002 « Connaissance et gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : habitats humides ». La Documentation Française, 456p.

RAMEAU, J.-C., GAUBERVILLE, C., DRAPIER, N., 2000 « Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France, domaine atlantique ». ENGREF, ONF, IDF.

RAMEAU, J.C., BISSARDON, M., GUIBAL, L., 1997 « CORINE biotopes. Version originale, type d'habitats français. ». ENGREF, LIFE, MNHN. 217p.

ROMAO, C., 1997 « Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15 ». Commission Européenne. 109p.

TIMBAL, J., 1999 « Habitats Aquitaine selon la nomenclature de CORINE BIOTOPES et sélectionnés pour la France par J.C. Rameau et al en 1997 ». INRA. 94p + annexes.

VI-3 INVENTAIRES FAUNISTIQUES

- BELLMANN, H., LUQUET, G.**, 1995 « Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale ». Delachaux et Niestlé. 383p.
- CHINERY, M.**, 1988 « Insectes de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. 320p.
- D'AGUILAR, J., DOMMANGET, J.-L.**, 1998 « Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord ». Delachaux et Niestlé. 304p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2000 « Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. ». Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 448p.
- LA HULOTTE**, 1996-1997 « Le petit guide des araignées à toiles géométriques, Nos 73 et 74 ». Editions Passerage, 36 et 40p.
- MACDONALD, D., BARRETT, P.**, 1995 « Guide complet des Mammifères de France et d'Europe ». Delachaux et Niestlé. 304p.
- MAURIN, H.**, 1994 « Le Livre rouge, Inventaire de la Faune menacée de France ». WWF, MNHN, Nathan. 176p.
- MAURIN, H., DUQUET, M.**, 1992 « Inventaire de la Faune de France ». MNHN, Nathan. 416p.
- SOCIETE FRANCAISE D'ODONATOLOGIE**, 1998 « Les libellules et leurs habitats. Eléments de gestion et de restaurations ». Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. 18p.
- THIRION, J.M., GRILLET, P., GENIEZ, Ph.**, 2002 « Les Amphibiens et les Reptiles du centre-ouest de la France. Région Poitou-Charentes et départements limitrophes ». Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 144p.

VI-4 INVENTAIRE AVIFAUNISTIQUE

- LPO**, 1999 « Le statut des oiseaux sauvages en France ». LPO.
- MULLARNEY, K., SVENSSON, L.**, 1999 « Le Guide Ornitho ». Delachaux et Niestlé.
- ROCAMORA, G. et YEATMAN-BERTHELOT, D.**, 1999 « Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste Rouge et priorités. ». Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. 598p.
- SOF**, 1994 « Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France ». SOF.

VI-5 INVENTAIRE BOTANIQUE/MYCOLOGIQUE

Flore :

- ABBAYES, H. des**, 1971 « Flore et végétation du Massif Armoricaïn ». Presses Universitaires de Bretagne. 1226p.
- BOISTEL, A.**, 1986 « Nouvelle flore des lichens ». Belin. 164p.
- BON, M.**, 1988 « Champignons de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. 368p.
- BONNIER, G., DE LAYENS, G.**, 1926 « Flore complète portative de la France, Suisse, Belgique ». Belin. (terrain).
- BOURNERIAS, M.**, 1979 « Guide des groupements végétaux de la région parisienne. 2^{ème} édition ». CDU, SEDES, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur. 509p.
- COSTE, H.**, 1937 « Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes ». Paris, Albert Blanchard, 3 vol. et suppléments (1-4), de JOVET, P. & VILMORIN, R.(5) 1979, de KERGUELEN, M.(6) 1985, de JOVET, P., VILMORIN, R. & KERGUELEN, M.(7).
- DELFORGE, P.**, 1994 « Guide des Orchidées d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche - Orient ». Delachaux et Niestlé. 481p.
- DUHAMEL, G.**, 1994 « Flore pratique illustrée des carex de France ». Société Nouvelle des Editions Boubée. 175p.
- FITTER, R., FITTER, A., BLAMEY, M.**, 1997 « Guide des fleurs sauvages, 5^{ème} édition ». Delachaux et Niestlé. 352p.
- FITTER, R., FITTER, A., FARRER, A.**, 1991 « Guide des graminées, carex, joncs, fougères ». Delachaux et Niestlé. 256p.
- FOURNIER, P.**, 1946 « Les Quatre flores de France ». Paris, Lechevalier.
- GUINOCHET, M., VILMORIN, R.**, 1973-84 « Flore de France ». Paris CNRS, Dion, 5 vol.
- JACQUET, P.**, 1995 « Une répartition des Orchidées sauvages de France, 3^{ème} édition ». Société Française d'Orchidophilie. 100p.
- JAHNS, H.M.**, 1996 « Guide des fougères, mousses et lichens d'Europe ». Delachaux et Niestlé. 257p.
- KIRSCHBAUM, U., WIRTH, V.**, 1997 « Les lichens bioindicateurs; les reconnaître, évaluer la qualité de l'air ». Ulmer. 128p.
- LAPORTE-CRU, J., AUGER, R.**, 1985 « Flore du domaine atlantique du Sud-Ouest de la France et des régions de plaine-3^{ème} édition revue et augmentée ». CNDP. 529p.
- MITCHELL, A., WILKINSON, J.**, 1982 « Arbres de France et d'Europe occidentale ». Arthaud. 271p.
- OZENDA, P., CLAUZADE, G.**, 1970 « Les lichens, étude biologique et flore illustrée ». Masson. 801p.
- RAMEAU, J.C., MANSION, D., DUME, G.**, 1989 « Flore forestière française, tome 1: plaines et collines ». Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Institut pour le Développement Forestier. 1785p.
- SFO**, 1998, « Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg ». Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 416p.

Atlas :

DUPONT, P., 1990 « Atlas partiel de la flore de France ». Muséum d'Histoire Naturelle, Patrimoines naturels. 442 p.

Livres rouges :

DANTON, Ph., BAFFRAY, M., 1996 « Inventaire des Plantes protégées en France ». Yves Rocher, AFCEV, Nathan. 294p.

OLIVIER, L., GALLAND J.P., MAURIN H., 1995 « Livre rouge de la flore menacée de France. Tome I: espèces prioritaires ». Muséum National d'Histoire Naturelle, coll. Patrimoines Naturels, vol. 20. p 1-486.

VI-6 GEOLOGIE

ASTRUC, J.G., SOULE, J.C., 1977 « Hydrogéologie du Quercy. Inventaire des cavités actives et notice explicative de la carte hydrogéologique du Quercy au 1/100 000 ème ». BRGM-Service Régional Midi-Pyrénées. Quercy-Recherche.

DUPUY, N., 1984 « Dolomitisation, recristallisation et cimentation des formations carbonatées granulaires du Bajocien du Quercy ». Thèse Bordeaux III.

RENAUD, P., 1978 « Géologie du Quercy ». Editions Quercy Recherche.

VII- Glossaire

Conservation :

Aux fins de la Directive, on entend par conservation un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable. La Directive précise ce qui peut être considéré comme un bon *état de conservation** : l'état initial d'une part, qui permet de sélectionner un site pour le réseau Natura 2000 et l'état si possible à maintenir ensuite à travers la gestion.

Directive européenne

La commission adresse un projet de directive au conseil (ministres de l'environnement des pays membres de la communauté européenne) qui, après réception des avis du Parlement Européen et du Conseil Economique et Social, arrête le texte définitif de la Directive. Une fois notifiée, elle fait obligation aux Etats membres de la Communauté Européenne de rendre conforme leur droit national au droit communautaire dans un délais prescrit. Chacun a le choix des moyens juridiques pour y parvenir. La Commission exerce cependant un pouvoir de contrôle et peut si nécessaire poursuivre le Etats membres devant la cours de Justice des Communautés Européennes.

Diversité biologique ou Biodiversité

Variété du vivant à tous ces niveaux : les gènes, les espèces et les populations, les écosystèmes et les processus naturels qui assurent la perpétuation de la vie sous toutes ses formes.

Etat de conservation d'un habitat naturel

Il résulte de l'effet de l'ensemble des influences agissant sur lui et les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques.

Gestion durable

Gestion et utilisation des milieux d'une manière et d'une intensité, telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes.

Habitat

Milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales. Il comprend le biotope (milieu physique où s'épanouit la vie) et la biocénose (ensemble des êtres vivants au sein d'un écosystème).

La Directive appelle Habitat des zones naturelles ou semi-naturelles ayant des caractéristiques biogéographiques et géologiques particulières et uniques. Un habitat, au sens de la Directive, est synonyme d'écosystème.

Habitat d'espèce

Milieu ou ensemble des milieux, définis de manière identique, où vit une population de l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique, et où cette population satisfait l'une des composantes de ses exigences comportementales (abri, nutrition, reproduction).

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Zone interne sur un site donné sur la base d'une cartographie précise. Celle-ci distinguera les « noyaux durs » de protection des « espaces tampons » où la gestion sera différenciée. Zones définies suivant les textes de la Directive Habitat.

Zone de Protection Spéciales (ZPS)

Zone définie suivant les textes et les annexes de la Directive Oiseaux en vue de la protection des espèces.